

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'ECHO DU CABINET DE LECTURE PAROISSIAL

JOURNAL DES FAMILLES.

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.
par livraison de 20 pages.

Pour Abonnement: six Mois, \$1.00; un An, \$2.00.
Bureaux à Montréal: 27, Rue St. Vincent.

Cabinet Paroissial.

Nous avons assisté, mardi soir, à la seconde séance du Cabinet Paroissial. Une assistance nombreuse remplissait la salle, et a témoigné de toute sa satisfaction par des applaudissements réitérés. Nous citons le compte-rendu qui en a été donné par la *Minerve*:

Hier soir, 13, à ce lieu au Cabinet Paroissial, la séance littéraire que nous avions annoncée. M. l'abbé Desmazures a exposé avec cette lucidité, cette ampleur de vue qui lui appartiennent, l'analyse de *Jules-César* par Napoléon III. Il a soulevé fréquemment les applaudissements de l'auditoire d'église qui encomrait la salle.

M. Paul Stevens s'est contenté d'être ce qu'il a coutume d'être, c'est-à-dire un conteur spirituel et charmant. Le conte: "Plus on est vieux, plus on tient à la vie," est le digne pendant de "Pierriche," de "Bellehumeur dit Sans Chagrin."

Après la séance, M. Desmazures a annoncé pour la quinzaine une lecture de M. Moreau, sur la conversation, et une étude sur la vie et les lettres d'Eugénie de Guérin, cette admirable jeune fille, aussi distinguée par son intelligence supérieure que par l'élevation de sa piété et la délicatesse de son cœur.

Les lectures ont donc repris avec une nouvelle faveur cette année; nous espérons que les familles chrétiennes et éclairées de la ville les favoriseront de leur concours pendant les longues soirées d'hiver.

SOMMAIRE.—Chronique.—De l'autorité en philosophie, livre deuxième, (suite)—Introduction de la cause de la béatification de M. Olier.—Lettres des Pères du Concile de Baltimore.—Lettre de Son Eminence le Cardinal Donnet, Archevêque de Bordeaux, à Pie IX, pour demander l'introduction de la cause de Christophe Colomb.—Bibliographie: Vie intérieure de la très-sainte Vierge, par M. Olier.—Approbations de trois consultants des saintes Congrégations de l'Index et des Rites.—Lettre de Mgr. l'Evêque d'Orléans sur les malheurs et les signes du temps.—Discours de l'hon. M. Carlier.—Aloys et Marguerite.

Chronique.

SOMMAIRE.—Le St. Père.—Le comte de Chambord.—Mgr. Dubuis, évêque de Galveston.—Le bâtiment de l'exposition universelle à Paris; son aspect actuel.—La cité du Diable.—Nouvelles du canal de Suez—Inondation du Nil.—Appel de Mgr. Dupanloup à la charité.—Les petits sous font les millions.—Séances et concerts en faveur des incendiés de Québec.

Sa Sainteté le Pape continue de jouir d'une santé parfaite.

—A la nouvelle des inondations qui ont désolé une

partie de la France, S. S. Pie IX, dans sa sollicitude pour toutes les misères, a chargé le nonce apostolique à Paris, Mgr. Chigi, de mettre une somme de 2,000 fr. à la disposition de la commission chargée de recueillir les offrandes.

—D'après une lettre de Rome, tout se préparerait dans la Ville éternelle pour la grande cérémonie qui aura lieu l'année prochaine à l'occasion de l'anniversaire de la mort de saint Pierre. Les lettres de convocation à l'adresse de tous les évêques de la catholicité seraient, dit-on, déjà expédiées.

—Le Saint-Père vient de faire écrire, par S. Em. le cardinal Antonelli, à Mgr. l'archevêque de Bourges, pour lui signaler un abus existant dans quelques diocèses, et qui consiste à écarter absolument de l'absolution sacramentelle les enfants qui n'ont pas atteint l'âge de la première communion. Sa Sainteté, pleine de sollicitude pour toutes les portions de son immense troupeau, invite ce zélé métropolitain à employer son influence et son autorité auprès des prélats ses suffragants contre une pratique si opposée à l'esprit de l'Eglise.—*Semaine de Toulouse.*

—Certains journaux ont annoncé que la légion romaine formée à Antibes par les soins du Gouvernement français, et mise par lui à la disposition du Pape, portait la cocarde tricolore française. Cette information est entièrement inexacte. La nouvelle légion, comme tous les autres corps de l'armée pontificale, a arboré la cocarde et le drapeau du Saint-Père.—*Moniteur.*

—L'*Union* annonce que M. le comte de Chambord a ordonné qu'une somme de 6,000 fr. fût distribuée en son nom aux victimes de l'inondation.

A propos du don qui précède, un journal rappelle l'anecdote suivante: "Sous la Restauration, Dieppe fut mis à la mode par Mme la duchesse de Berry, qui, de 1825 à 1830, y fit quatre saisons consécutives. La princesse y donnait des fêtes brillantes, et c'est à la suite d'un voyage à Dieppe que le théâtre du Gymnase obtint de s'appeler le théâtre de Madame. On sait que la duchesse n'était pas belle; mais elle avait en revanche infiniment de grâce et de bonté. Un jour, un pêcheur dans la détresse vient apporter une pétition au pavillon Caroline, et trouve dans le salon une dame assise et lisant. Il expose ses malheurs.—Connaissez-vous la duchesse? lui demanda la dame en l'interrogeant.—Non, dit-il, mais on m'a dit qu'elle était fièrement laide. Sans relever cette impertinence la dame prend la pétition, et lui dit de revenir le lendemain. A l'heure dite, le pêcheur est introduit dans le salon de la duchesse. Quel n'est pas son étonnement en reconnaissant la dame qui

la veille, avait reçu sa pétition ! Tout confus, il allait se retirer, quand Son Altesse Royale le retient et lui dit : — Votre demande est accordée, et vous voyez que si la duchesse de Berry n'est pas belle, du moins elle est bonne. »

— M. Keith Johnston, en parcourant la Judée, aurait trouvé dans la localité actuelle de Tell Hum l'antique synagogue de Capharnaüm, où prêcha un jour Notre Seigneur Jésus-Christ. Ce serait aujourd'hui le seul édifice existant, n'ajoute la feuille anglaise, qui aurait reçu visite du Christ. D'après M. Keith Johnson, la synagogue de Capharnaüm serait aussi bien conservée qu'elle peut l'être au bout de 1866 ans.

— On lit dans une lettre adressée au *Rosier de Marie* :

“ Je n'ai rien vu de touchant comme la simplicité des manières de Mgr. Debuis, évêque de Galveston, la modestie de son costume et surtout la respectueuse économie avec laquelle Monseigneur touche aux deniers de la Propagation de la Foi. A Paris, il fait à pied presque toutes ses courses : très-rarement s'accorde-t-il le luxe d'un omnibus. Un jour, pour économiser 15 centimes, n'avait-il pas l'intention de monter sur l'impériale... Il va sans dire qu'une voiture de place est beaucoup trop cher pour Sa Grandeur américaine. En chemin de fer, les voyageurs des troisièmes sont quelquefois ébahis de voir un évêque à leurs côtés ; sa bonhomie les met facilement à leur aise, et ils ne peuvent s'empêcher de lui manifester leur étonnement. “ Eh quoi ! Monseigneur, pourquoi donc prendre les troisièmes ? — Mais tout simplement, répond l'évêque en riant, parce qu'il n'y a pas de *quatrièmes* !... ”

— Lundi soir, 5, eut lieu, à la salle académique du Collège Ste. Marie, la séance musicale et littéraire donnée pour venir en aide aux victimes de l'incendie de Québec. Outre Sa Grandeur Monseigneur de Montréal et Son Honneur le Maire, on y remarquait un grand nombre de membres du clergé, et l'élite de la société s'y était donné rendez-vous. La salle était comble.

Le *Désert*, qui a obtenu tant de succès au dernier concert du Palais de Cristal, a été répété avec le même talent d'exécution, et accueilli par les chaleureux applaudissements de l'auditoire. Les amateurs de la bonne littérature ont dû écouter avec satisfaction les lectures de MM. Joseph Royal et Hector Fabre. Le premier nous a parlé de la charité et le second nous a donné des mœurs de Québec une peinture vive et piquante. — *Minerve*.

Les Elèves du Mont Sainte-Marie, ont donné aussi une récréation musicale, au profit des mêmes incendiés. Elles ont, en cette circonstance, surpassé l'attente des spectateurs.

La musique vocale et instrumentale ne laissait rien à désirer. Outre les dialogues en français et en anglais, répétés avec grâce et sentiment, le martyr de Sainte Ursule a excité à un haut degré l'admiration de l'auditoire.

Enfin, pour couronner cette intéressante séance, une élève de l'établissement a lu une magnifique pièce de poésie intitulée : *L'Ange protecteur de Québec pleurant sur les ruines de Saint-Sauveur, le soir même de l'incendie*.

Il est difficile d'exprimer l'effet prodigieux que produisit sur l'auditoire le récit de ce triste et lugubre accident. Nous publierons cette pièce dans notre prochain numéro.

— L'Hon. Surintendant de l'Education pour le Bas-Canada, M. P. J. O. Chauveau, s'est embarqué pour l'Europe, lundi dernier. Le but de son voyage est d'étudier les divers systèmes d'instruction publique, en opération en France, en Belgique, en Allemagne, en Angleterre, etc.

Cette étude ne pourra manquer d'être très-profitable au pays.

Nous nous unissons à tous les nombreux amis de M. Chauveau pour lui souhaiter un heureux retour au milieu de nous.

— Nous regrettons de ne pouvoir publier aujourd'hui le compte-rendu de l'École de Médecine de Montréal qui a paru dans la *Minerve*, le 4 de ce mois. L'abondance des matières nous force d'en renvoyer la publication au prochain numéro.

— Il y a en ce moment à Paris un spectacle des plus curieux : c'est l'immense squelette du palais de la future exposition universelle, qui se dresse autour de la vaste enceinte du Champ de Mars. On est saisi à la vue de ce cirque de métal, de proportions prodigieuses, et dont les arêtes en fer s'élèvent vers le ciel à des distances régulières et assez rapprochées, formant autour de l'édifice qu'elles dominent comme une garde de géants toujours debout. Nous ne voyons pas à quoi nous pourrions bien comparer l'aspect de cet énorme et sombre bâtiment circulaire, pour aider nos lecteurs à s'en faire quelque idée. Ce qui y ressemblerait le plus peut-être, ce serait un chantier de constructions navales, mais grand comme il n'en existe pas, et sur lequel seraient rangées en cercle et sans solution de continuité un nombre impossible de carcasses de vaisseaux blindés, soudées les unes aux autres. C'est, par les dimensions, d'un effet vraiment stupéfiant. Un ennemi du progrès, en approchant de cette étrange et colossale cité de fer, ne manquerait pas de dire : C'est ici la ville du diable.

C'est, du moins, l'image le plus frappant du dix-neuvième siècle, de ce siècle de gigantesques travaux, qui a transformé le monde en un grand atelier de Vulcain et a forgé tant et de si puissantes machines. Quant au diable, il est permis de croire qu'il y est, mais probablement pas plus ou même moins qu'ailleurs. En tous cas, ne nous effrayons point ; avançons vers le mystérieux colosse, et cherchons à découvrir ce qu'il renferme pour le moment dans ses flancs.

Si l'on arrive au chantier du Champ-de-Mars par le quai d'Orsay, on se trouve d'abord en présence du pont de métal qui enjambe la trouée faite à travers le quai pour mettre en communication avec la Seine la rivière qui parcourt le parc improvisé. En entrant dans l'enceinte des travaux par l'extrémité nord-est, on pénètre dans une partie vallonnée, décorée de pelouses et ombragée de grands arbres qu'on amène de divers points de Paris selon le mode inventé de nos jours pour ces transplantations ; car on en est venu à trouver le moyen de convertir les déserts en forêts. Au fond de ce premier vallon qui s'étend à gauche de l'entrée principale, existe un vaste bassin à cuvette de ciment, au milieu duquel s'élève un énorme rocher dont l'aspect fruste imite la nature à s'y méprendre ; car on n'est pas plus embarrassé pour faire pousser les rochers que

les arbres. Sur cette base artificielle doit être édifié un phare de cinquante-cinq mètres de hauteur, (plus de 450 pieds,) qui, après l'exposition, sera démonté pour être définitivement placé sur un plateau rocheux que battent les vagues de l'Océan.

Nous avons déjà parlé de l'édifice destiné à l'exposition de tous les objets ayant rapport au culte catholique. C'est sur la rive occidentale du lac que l'on construit cet édifice, dont les bnies ogivales, les pignons aiguës et les rosaces produisent l'effet d'une véritable église. Au sud du lac s'élève un pavillon de coupe orientale, que plusieurs tapissiers de Paris font construire afin d'y déployer à l'intérieur toutes les ressources ornementales de leur profession ; cet édifice servira de pied à terre à l'Empereur lors de ses visites à l'Exposition. De l'autre côté de l'entrée principale, près du pont d'Iéna, on voit un grand édifice équilatéral, dont l'aspect intrigue bien des gens : c'est le Cercle international, qui sera un lieu de réunion pour les exposants. Il y aura, au rez-de-chaussée, une salle de 1,200 mètres de superficie, plus de 3,600 pieds, entourée de boutiques de toutes sortes dans le genre de celles du Palais-Royal. Quinze cents personnes pourront circuler à l'aise sous le péristyle, qui formera un promenoir couvert.

Un peu plus loin se développe une surface considérable, entourée d'une cloison en planches et en avant de laquelle se dresse un mât portant une flamme rouge avec ce simple mot : *Egypte*. C'est là, dans une sorte de temple d'une architecture spéciale, que seront étalés les divers produits de cette contrée fertile. Au-dessous seront installés les fours servant à l'incubation artificielle.

Plus loin encore et du même côté, on rencontre l'espace réservé à la Russie. Là, dans des étables, seront exposés des spécimens de tous les animaux domestiques de ce curieux pays, puis divers échantillons d'habitation : des chalets moscovites, des tourtes tartares, des maisons circassiennes, etc. ; plusieurs familles du Caucase doivent venir s'y installer pendant l'Exposition.

Maintenant, tournons nos regards vers l'École militaire, au sud du Champ-de-Mars : là seront une ferme modèle, un café concert, un théâtre international où viendront jouer les différentes troupes de l'Europe, un grand jardin fleuriste, et deux *aquaria*, dont l'un pour les poissons d'eau douce et l'autre pour les poissons d'eau de mer.

Dans la grande galerie de pourtour, seront rangées toutes les machines à vapeur, que feront mouvoir douze moteurs placés à égale distance les uns des autres. Plusieurs des cheminées de ces moteurs se dressent déjà comme d'énormes jalons autour du palais. Les Rouennais ont construit une de ces cheminées avec des matériaux de leur pays ; les Anglais construiront la leur, qui aura aussi sa physionomie particulière.

Le parc ainsi occupé forme une large ceinture autour du palais proprement dit, dont les vastes nefs de métal se courbent en ellipse et forment plusieurs galeries concentriques aboutissant à un espace réservé au jardin central. C'est là qu'on entend le grincement des grues, le bruit des marteaux, les voix des chefs d'équipe, enfin un tapage infernal. Mais quelques jours encore, et les gros travaux seront terminés, y compris la couverture, et les exposants pourront commencer à faire leurs installations.

En même temps que ce palais de l'Industrie et des

Arts s'élève à la gloire du monde moderne, les archéologues de la ville de Paris recherchent, dans le sol creusé et fouillé en tous sens de la cour du Louvre, les derniers vestiges de la forteresse de Philippe-Auguste. On a retrouvé les substructions des deux tours jumelles qui flanquaient l'une des deux portes principales, celle de l'est. Le donjon, ou grosse tour du Louvre, a été pareillement retrouvé, très-bien conservé et dérasé à très-peu de profondeur sous le pavé actuel de la cour. En plusieurs endroits, ce pavé est placé sur la crête même des ruines, de sorte que nous foulions sans le savoir les assises de ce redoutable donjon où Ferrand, comte de Flandres, Enguerrand de Coucy, Enguerrand de Margny, Charles le Mauvais, Jean de Grailly, l'évêque Guichard et tant d'autres prisonniers célèbres ont été enfermés. On a rencontré aussi, en dehors du quadrangle qui formait l'ancien Louvre, des substructions dont on ne soupçonnait pas l'existence et qui présentent une disposition originale. Elles sont admirablement conservées. Les fouilles, qui se poursuivent activement, permettront bientôt, sans doute, de se prononcer sur la nature et la destination de ces annexes du vieux manoir.

Nous venons de parler d'un monument du passé dont les restes sont enfouis sous le vieux sol parisien ; nous avons parlé d'abord d'un autre et immense palais qui s'élève comme par enchantement, et qui racontera les triomphes du présent ; disons aussi un mot d'un travail plus gigantesque encore, qui s'accomplit au milieu du désert et qui aura sur l'avenir une influence capitale. Nous voulons parler de ce canal qui se creuse à la voix d'un Français à travers l'isthme de Suez. Une lettre d'Alexandrie, datée du 4 octobre, donne des détails sur les travaux de la section de Suez à Chalouf, qui ont été commencés l'année dernière. Cette section se subdivise en trois chantiers distincts, et présentait 15,907,246 mètres cubes à enlever. Depuis quelque temps le recrutement des ouvriers arabes s'opère avec facilité, et l'on est parvenu à leur faire abandonner le système des déblais au couffin pour la brouette, mode bien plus expéditif et plus avantageux. Si aucun obstacle ne vient entraver ce recrutement, les travaux préparatoires pourront être achevés avant l'époque fixée définitivement. La même correspondance nous apprend que certaines modifications ont eu lieu tout dernièrement dans le tracé des environs de Suez. On est parvenu à contourner un banc de rocher de 300,000 mètres cubes, ce qui établit une économie d'environ 10 millions sur le tracé primitif. Enfin, on annonce qu'une décision récente du comité a porté la largeur du canal à 102 mètres, plus de 306 pieds, sur les parties où le terrain se trouve au-dessous des plus hautes eaux.

Du même pays, nous apprenons que la crue du Nil a causé au Caire des appréhensions qui commençaient malheureusement à être justifiées. Les maisons rivet ruines des faubourgs de Boulaq et du vieux Caire ont été envahies par les eaux, et certaines parties des quais détruites. On parle aussi de désastres immenses dans la Haute-Egypte, où les eaux ont entraîné les tas de blé qui se trouvaient dans les champs ; mais l'intérêt se porte surtout sur les riches campagnes de la Basse-Egypte.

L'Italie septentrionale n'a pas été non plus tout à fait exempte du fléau des inondations, qui a laissé dans nos départements des traces si douloureuses de son

passage. Chaque jour le *Moniteur* remplit ses colonnes de longues listes très serrées de souscripteurs. Néanmoins il ne semble pas que les sommes recueillies, du moins à Paris, arrivent encore à un million.

Nous avons dit que Mgr. Dupanloup, à peine averti du désastre qui frappait ses diocésains, s'était rendu à la hâte au milieu d'eux et avait visité les localités inondées. L'illustre prélat, qui vient de publier une lettre pastorale développée sur les malheurs et les signes du temps, avait, dès son retour dans sa ville épiscopale, à la suite de sa visite aux inondés, adressé à son clergé une lettre éloquentes et toute palpitante des émotions ressenties à la vue de tant de malheurs.

"Je viens, disait Mgr. Dupanloup, de visiter un grand nombre de nos paroisses inondées, et c'est l'âme encore tout émue de ce que j'ai vu là que je me hâte de vous écrire ces quelques lignes. Ainsi notre beau fleuve, tour à tour, hélas! notre orgueil et notre effroi, vient de briser ses digues, et de porter de nouveau la dévastation dans nos campagnes. Une de ces inondations, comme nous n'en avons que trop vûes, a ravagé avec plus de violence que jamais tout ce val de la Loire, si riche et si riant hier, aujourd'hui si désolé!

"1825, 1835, 1856, 1866, années de douloureuse et terrible mémoire! Quoi donc? Est-ce qu'il y aurait ici comme une sorte de loi fatale qui ramènerait à des époques périodiques, et dans une progression toujours croissante, le redoutable fléau, sans qu'il soit possible de le conjurer? N'avons-nous donc aucun moyen d'obtenir ici la protection de Dieu? Je me le demande aussi, avec une inquiète surprise; la Hollande sait échapper aux menaces continuës de l'Océan, et nous, ne saurons-nous pas nous soustraire aux périls accidentels de nos fleuves!"

Plus loin, le grand évêque s'écriait:

"Que vous dirai-je? Et qu'ai-je besoin de vous dire? Une telle calamité parle assez haut: les ruines qu'un tel fléau laisse après lui, hélas! vous ne les connaissez que trop.

"Sans doute, on ne sait pas encore toute l'étendue des pertes, mais elles sont effrayantes. Soixante paroisses, dans notre seul diocèse, atteintes par le fléau dévastateur, des maisons renversées, des récoltes détruites, des moissons déjà recueillies et dont on se croyait sûr, emportées par les eaux furieuses, le sol profondément remué et recouvert de sable, et cela sur une étendue immense, une multitude de pauvres familles dans la dernière détresse: quel affreux hiver se prépare pour tant de malheureux, si notre charité ne s'élève pas à la hauteur de ces désastres."

Mgr. l'évêque d'Orléans invitait ensuite son clergé à secourir ceux que le fléau a visités et à provoquer l'organisation des secours. "Je vous le disais, il y a dix ans, je vous le répète aujourd'hui, poursuit Monseigneur, à aucun prix, nul de vos pauvres paroissiens ne doit manquer de pain, de vêtement et d'abri; nous ne devons pas nous donner de repos que nous n'ayons procuré à ces malheureux qui sont nos frères, tout ce qui sera nécessaire au moins pour ces pressantes et indispensables nécessités."

Que chacun de nous, ajoute ici M. Jean Breton, de qui nous avons emprunté une partie de ce qui précède, que chacun de nous s'inspire de ces recommandations charitables et entende, comme s'il était adressé à lui-même, l'appel chaleureux de l'illustre prélat. A

Paris, dans tous les départements, les souscriptions sont ouvertes. Que les moins riches ne reculent pas devant les plus humbles aumônes: toutes seront reçues avec une égale reconnaissance. Les petits sous finissent par former des millions, de même que les gouttes de pluie finissent par former les torrents. Ceux-ci ont fait le mal, il faut que ceux-là viennent le réparer. Or, les souscriptions atteindront-elles jamais le chiffre de millions qui représente les pertes? Dieu le veuille!

De l'Autorité en Philosophie.

LIVRE SECOND.

DE L'AUTORITÉ DIVINE EN PHILOSOPHIE.

CHAPITRE I.

DE L'HUMANITARISME.—DIVERSITÉ DE FORMULES.—RAPPORTS ET DIFFÉRENCES ENTRE L'HUMANITARISME ET L'INDIVIDUALISME.—COMBIEN CETTE DOUBLE PHILOSOPHIE S'EST TOUJOURS MONTRÉE HOSTILE A LA RÉVÉLATION.

(Suite.)

Pour établir l'autorité humaine en matière de philosophie, nous n'avons eu à combattre qu'une classe d'adversaires, les individualistes. Mais, à présent qu'il s'agit de prouver l'autorité divine, l'autorité de la révélation dans cette même sphère des conceptions philosophiques, nous avons en tête et les individualistes et les humanitaires. Les individualistes sont maintenant suffisamment connus. Disons donc, d'abord, ce que sont les humanitaires et les différences qui les séparent des individualistes, et les points de contact qu'ils ont avec eux; nous décrirons ensuite, à grands traits, les efforts de cette double catégorie de philosophes contre la révélation.

La notion de l'humanitarisme n'est pas aussi simple que celle de l'individualisme. Il y a, dans ce système, multiplicité, diversité de formules, ainsi que nous allons le montrer dans l'énumération suivante.

Première notion, première formule de l'humanitarisme.

Le criterium suprême et unique du vrai, du réel distinct des affections du sujet pensant; c'est la raison générale.

Le vrai, le réel distinct des affections du sujet pensant, est un, immuable, universel: Donc, aussi, le caractère du vrai, sa marque distinctive, son criterium, par conséquent le vrai, c'est ce à quoi la raison de tous acquiesce partout et toujours, et son criterium unique l'assentiment commun. Ainsi, toute assertion qui n'est pas purement subjective, demeure problématique jusqu'à ce qu'elle ait reçu la sanction de la raison générale (1). La raison commune, voilà le tribunal souverain et sans appel. Il peut casser et annuler tous les jugements du sens privé; et nul esprit, nul génie quelconque ne peut même reviser les siens.

La loi universelle de l'affirmation ayant pour objet quelque chose autre que les modifications de la subs-

(1) Esquisse d'une philosophie, par F. Lamennais.

tance pensante, c'est donc la soumission, l'obéissance à la raison générale.

Deuxième notion, deuxième formule.

La règle suprême de l'affirmation, c'est l'accord, l'acquiescement de la raison de tous; non pas que l'individu ne puisse souvent affirmer avec certitude sur l'autorité de sa raison individuelle: cette assertion mènerait au scepticisme; mais, en ce cas, la certitude obtenue sera purement privée; et, de plus, il faudra être toujours prêt à soumettre ses conceptions propres au jugement de la raison universelle. La raison universelle est le tribunal suprême et unique où devront être jugés tous les différents qui s'élèvent parmi les membres de la famille humaine, en matière de croyance: il n'y en a point d'autre au-dessus, il n'y en a pas même à côté.

Notion troisième, troisième formule.

La fin de l'humanité est la vérité et le bonheur relatifs. L'absolu est hors de la portée de l'homme. Tous les développements de l'humanité sont nécessaires et légitimes. Dans la voie du progrès qu'elle parcourt fatalement, l'humanité s'avance toujours vers un bonheur plus parfait, vers une vérité plus complète. A tous les instants de sa course, elle jouit de tout le bonheur, elle possède toute la vérité alors possible. Dans les âges divers, la croyance de l'humanité est donc la règle suprême et unique de l'affirmation. Son tribunal est sans appel (1).

Par ce qui précède, on peut voir comment l'humanitarisme et l'individualisme sont à la fois identiques et contraires. Ces deux philosophies s'accordent à placer dans l'homme la règle suprême de l'affirmation; mais l'individualisme prétend la trouver dans l'homme individuel, tandis que l'humanitarisme ne veut la voir que dans l'être humain collectif.

Toutes les formules de l'humanitarisme tracées plus haut, ont le défaut commun d'exclure le surnaturel, la révélation. La troisième et la première renferment, en outre, des vices particuliers qu'il suffira d'indiquer brièvement, notre grand but ici étant seulement d'établir l'autorité de la révélation en philosophie.

Si, comme on l'avance dans la première formule, la règle unique de l'affirmation était l'autorité générale, l'individu, par lui-même incapable de certitude, ne pourrait parvenir à la connaissance de cette autorité et serait, par suite, condamné à un irrémédiable scepticisme.

Tel est pareillement le résultat logique de la troisième formule, où l'on pose en principe la vérité relative et mobile.

L'humanitarisme ou le naturalisme humanitaire présente encore une sorte de trifurcation remarquable. Les humanitaires naturalistes purs admettent à peine un fantôme de divinité, toujours inactive et séparée du monde et de l'humanité, qui se suffisent parfaitement à eux-mêmes.

Les humanitaires naturalistes mitigés font intervenir Dieu dans l'acte créateur et le relèguent ensuite sur un trône solitaire, où il ne s'occupe plus de son œuvre et ne prend aucun soin des choses humaines.

(1) Ecole progressiste humanitaire.

Enfin, une troisième classe d'humanitaires naturalistes, tout en rejetant, comme impossible, l'ordre surnaturel, ne laisse pas d'admettre une influence incessante de Dieu sur la création et sur l'homme en particulier. (1)

Au temps de Descartes, l'individualisme moderne, timide encore et mal affermi sur ses bases, témoignait pour la révélation une sorte de respect que, probablement, il croyait sincère (2). Les dogmes révélés étaient, disait-il, placés dans une sphère bien supérieure à celle de la philosophie, et ne pouvaient, par suite, aucunement devenir l'objet de ses spéculations ou de sa critique. En présence de la vérité révélée, la philosophie devait aussitôt s'incliner profondément et adorer en silence.

Bientôt l'individualisme fait un nouveau pas. La révélation qu'il avait voulu confiner dans les régions sublimes inaccessibles à l'esprit humain, ne laissait pas de venir à lui, prétendant le discipliner et réprimer les fâcheux écarts de sa jeunesse. Pour se mettre à couvert de ses poursuites et ne pas subir son joug, l'individualisme se prit à distinguer deux ordres de vérités tellement séparés, tellement divers, que ce qui est vrai dans l'un peut être faux dans l'autre, et réciproquement (3). Ainsi, en théologie, le dogme de la Trinité est une vérité fondamentale; en philosophie, c'est une absurdité.

Un poste si étrange, une situation si manifestement désespérée, l'individualisme ne voulait pas les garder longtemps. Mais il avait dessein de faire entrevoir, dans un avenir peu éloigné, une expresse déclaration de guerre à la révélation. Elle eut lieu, en effet, quel- que temps après.

Au dix-huitième siècle, l'individualisme déjà parfois amalgamé avec l'humanitarisme, jette entièrement le masque. Il s'avance, visage découvert, et avec d'immenses labeurs, s'efforce de renverser, de fond en comble, l'édifice de la révélation, qu'il avait paru contempler d'abord avec une vénération religieuse.

La révélation n'est pas; c'est une hypothèse qui ne pose sur aucune preuve solide, une hypothèse manifestement fausse. Et puis, qu'avons-nous à faire de la révélation? C'est un bagage pour le moins complètement inutile, et dont, par conséquent, nous ne devons pas nous charger dans l'âpre sentier de la vie. Que pourrait nous apprendre la révélation, que la raison ne nous l'enseigne également? La raison est le grand maître et le juge suprême de la vérité. Il la faut donc consulter exclusivement. D'ailleurs, il serait impossible de distinguer la vraie révélation de tant de révélations prétendues qui ont cours parmi les hommes. Tel était, au siècle dernier, le thème favori du fameux citoyen de Genève, J. J. Rousseau. Ce philosophe est maintenant débordé de beaucoup par grand nombre de rationalistes contemporains, individualistes et humanitaires.

Selon eux, non-seulement la révélation n'est pas; non-seulement elle est inutile, mais encore la raison nous démontre qu'elle est en soi rigoureusement impossible. La révélation, si elle pouvait être, appartiendrait à

(1) Lamennais: *Esquisse d'une philosophie*.

(2) Le respect était certainement très-sincère chez Descartes, ainsi que tous les monuments contemporains en font foi.

(3) Bayle: *Conférences du Puy*, t. 1er, p. 56 et 57 et *cursus completus* tom. 4. col. 58 et 59. Luther avait aussi soutenu la même assertion.—Voy. *Travels of an Irish Gentleman*, p. 173; et *Histoire des dogmes catholiques*, t. 1er, p. 74.

l'ordre surnaturel; mais l'ordre surnaturel répugne à Dieu et à la création, voilà tout ce qui est. Hors de là, rien de possible. Dieu a son essence et ses lois propres conformes à sa nature. La création a son essence et ses lois propres dérivées de l'essence et des lois de Dieu, pareillement conformes à sa nature. Donc seulement deux modes généraux d'existence possible également naturels (1).

C'est ainsi que l'individualisme et l'humanitarisme ont conspiré la ruine de la vérité révélée; c'est ainsi qu'ils l'ont attaquée et l'attaquent encore.

Constater, démontrer les propriétés de la révélation, son existence et ses droits divers, et produire au grand jour la faiblesse et la vanité de ce qu'on oppose contre elle, voilà maintenant notre tâche.

CHAPITRE II.

LA RÉVÉLATION EST POSSIBLE. — ÉTAT DE LA QUESTION. — DÉFINITION DE LA RÉVÉLATION PROPREMENT DITE. — OBJECTIONS PRINCIPALES DES INDIVIDUALISTES ET DES HUMANITAIRES CONTRE LA POSSIBILITÉ DE LA RÉVÉLATION. — RÉPONSES. — PREUVES DE LA POSSIBILITÉ DE LA RÉVÉLATION SURNATURELLE.

Avant tout, écarterons l'équivoque et définissons les termes. Le mot révélation se prend en des acceptions bien différentes. Entendue dans un sens plus restreint, la révélation peut être naturelle ou surnaturelle.

L'illumination plus ou moins parfaite, mais constante et nécessaire de l'intelligence finie par le Dieu qui l'a créée et qui la conserve, le concours incessant de l'esprit infini avec l'esprit fini pour la production des actes intellectuels divers, se nomme révélation naturelle.

D'illustres humanitaires contemporains ne font pas difficulté d'admettre une révélation de cette sorte. Ils semblent même la proclamer avec amour. On les entend répéter volontiers ce qu'enseigne saint Jean du Verbe divin, qu'il éclaire tout homme venant en ce monde. Le Verbe, disent-ils, est toujours présent aux âmes; il retentit en elles toujours, et, maître infatigable, jamais il ne cesse d'instruire. Ce n'est qu'autant et dans la mesure qu'il se révèle à nous, que nous participons à l'intelligence. Nul être humain ayant le libre usage de ses facultés, ne peut se dérober entièrement aux rayons de cette immense soleil des esprits, dont la beauté se reflète, mais pâle et voilée, sur le front radieux de l'astre du jour.

La révélation surnaturelle est conçue comme un enseignement divin tout exceptionnel. Elle est en dehors et au-dessus des lois ordinaires du concours de Dieu avec les intelligences créées dans la production de leurs différents actes. On peut la définir: une manifestation divine et rigoureusement miraculeuse de la vérité. C'est de cette sorte de révélation que nous devons ici rechercher la possibilité, et voici la question bien circonscrite:

La révélation surnaturelle, ou la manifestation divine et proprement, strictement miraculeuse de la vérité, est-elle possible?

Les individualistes et les humanitaires proclament de concert son impossibilité absolue. Commençons par discuter leurs preuves:

On peut envisager la révélation surnaturelle en soi, par rapport à Dieu et par rapport à l'homme. D'après les philosophes précités, sous ces trois points de vue, elle est rigoureusement impossible.

1^o L'ordre surnaturel implique contradiction; donc aussi la révélation surnaturelle.

L'ordre surnaturel donné, ce qu'il comprendrait serait produit par des causes et gouverné par des lois qui n'auraient aucuns rapports avec sa nature. Cela résulte bien incontestablement de la plus simple notion du surnaturel, dénomination qui signifie à la lettre au-dessus et au dehors de la nature. Or un être produit par des causes et gouverné par des lois nullement en rapport avec sa nature, implique évidemment. Car des causes et des lois de cette sorte sont et ne sont pas en rapport avec la nature de l'être dont il s'agit: elles ne sont pas en rapport avec cette nature; c'est l'hypothèse: elles sont en rapport avec cette même nature, puisqu'elles l'ont produite et qu'elles la gouvernent.

Ce raisonnement n'est qu'un adroit sophisme. Nous allons le dévoiler. Il nous suffira, pour y réussir, d'exposer la vraie et complète notion de surnaturel.

Une chose est surnaturelle, selon la théologie catholique, quand elle est au-dessus des puissances actives et des exigences de toute nature créée, ou bien, en d'autres termes, lorsqu'aucune nature créée ne peut ni la produire, ni la mériter par elle-même.

Or ce que la nature créée ne peut ni causer, ni mériter; ce à quoi elle ne saurait avoir de droit quelconque, elle peut le recevoir gratuitement d'une cause suffisante à le produire, c'est-à-dire de Dieu.

Dans cette doctrine il n'y a pas l'ombre de contradiction. Je dis plus, cet enseignement est manifestement vrai. Il est évident, en effet, que, sous l'action d'une cause infiniment puissante, un sujet, un substratum quel qu'il soit peut recevoir toutes les propriétés qui ne répugnent pas à sa notion, bien qu'elles surpassent sa portée et ses exigences.

Tel est le surnaturel, telle est sa notion catholique. On voit sans peine qu'il ne s'ensuit nullement que ce qui est compris dans l'ordre de choses ainsi nommé, soit engendré par des causes et régi par des lois qui n'ont avec sa nature aucuns rapports.

S'il était question du surnaturel relatif ou improprement dit, c'est-à-dire de ce qui dépasse la virtualité et les exigences seulement de certaines natures créées, l'argumentation serait radicalement la même.

Ou ce que vous appelez surnaturel existe avec les conditions d'existence qui émanent de sa nature, et alors il est naturel; ou il existe sans ces conditions, et alors il est impossible. Ainsi le surnaturel n'est pas et ne peut être.

Ce que j'appelle surnaturel, je le nomme ainsi parce qu'il est au-dessus de toute la puissance, de tous les mérites, de toutes les exigences quelconques de la nature créée.

Ce que j'appelle surnaturel, ne l'est point en soi et par rapport à soi; mais bien par rapport à l'être où il est produit.

Ce que j'appelle surnaturel, existe avec les conditions d'existence qui émanent de sa nature, et toutefois il est bien véritablement surnaturel; car le surnaturel, avouons dit déjà plusieurs fois, est ce qui dépasse toute la virtualité de la créature. Or une chose peut très-bien surpasser toute la virtualité de l'être créé, sans cesser

(1) Esquisse d'une philosophie, par F. Lamennais.

pour cela d'exister avec les conditions d'existence qui émanent de sa nature.

Dieu et la création, voilà tout ce qui est, hors de là rien de possible. Dieu a son essence et ses lois propres conformes à sa nature. La création a son essence et ses lois propres dérivées des lois de Dieu, et pareillement conformes à sa nature. Donc seulement deux modes généraux d'existence possible également naturels.

L'essence de la création, ses propriétés et les lois qui en dérivent sont naturelles sans doute. Mais d'où vient que parmi les propriétés des êtres, on ne distingue pas les puissances passives et les puissances actives? En vertu des puissances passives naturelles à l'homme, celui-ci peut recevoir ce que jamais il ne pourrait effectuer par les forces qui sont en lui naturellement, ce à quoi il n'a aucun droit de prétendre. L'acte qui l'engendre est donc surnaturel comme aussi l'effet qu'il produit.

Certains rapports existants entre les hommes résultent de leur nature, et par suite sont naturels aussi bien que les lois qui en dérivent. D'autres, et en très-grand nombre, ont leur source dans les conventions libres, et ne sont pas plus naturels que les lois qu'ils nécessitent. Pourquoi pareillement de nouveaux rapports n'auraient-ils pu être surajoutés de Dieu aux rapports naturels, essentiels et nécessaires qui unissent l'homme à son Créateur? Ces rapports que la nature humaine ne peut effectuer, auxquels elle n'a point droit de prétendre, sont des rapports surnaturels. Ces rapports nouveaux nécessitent des lois nouvelles. Celles-ci sont donc surnaturelles pareillement.

IIo. Si nous en croyons les rationalistes, la révélation surnaturelle, impossible en soi, est en outre contraire aux attributs divins. A leur sens, on ne peut reconnaître dans un Dieu révélateur, un Dieu infiniment parfait, un Dieu souverainement sage et souverainement puissant.

La puissance et l'étendue du génie de l'artiste apparaissent bien moins par la grandeur et la beauté de ses ouvrages, que par la simplicité et la fécondité des moyens employés à les produire. Par suite, le caractère distinctif de l'ouvrier infini sera bien, sans aucun doute, la simplicité et la fécondité de ses voies. Dieu fera de grands et beaux ouvrages, et il prendra pour les faire, les moyens les moins compliqués. Or dans l'hypothèse d'une révélation surnaturelle, il y a dans l'œuvre divine multiplicité et complication. Les communications du Créateur avec la créature sont d'une double sorte, entièrement, nécessairement diverses.

Il y a plus encore, selon d'autres. La révélation surnaturelle est complètement inutile. Que peut, en effet, nous apprendre la révélation surnaturelle, que notre raison, ou, si l'on veut, la révélation naturelle, ne nous l'apprenne également?

Enfin, l'hypothèse d'une révélation surnaturelle est fortement imprégnée d'anthropomorphisme. Dieu n'y ressemble pas mal à un ouvrier vulgaire, occupé à corriger les défauts de son ouvrage. La nature humaine produite avec ses différentes facultés, le créateur reconnaît soudain que son œuvre est peu digne de lui. Alors, pour la rendre plus parfaite, il se résout à l'élever à un ordre surnaturel. Tout ceci n'est-il pas le résultat d'une basse induction de l'homme à Dieu?

La loi de la simplicité ne souffre aucune atteinte de la doctrine d'une révélation surnaturelle. En effet, elle

veut, cette loi qu'on emploie pour produire un effet ou un ensemble d'effets, le plus petit nombre de moyens possibles, et par suite les moyens les plus féconds. Or, posée la révélation surnaturelle, il ne s'ensuit nullement que Dieu n'ait pas employé le plus petit nombre possible de moyens pour réaliser ce qu'il avait en vue. Il voulait placer l'homme dans un état surnaturel, mais un état surnaturel ne saurait provenir que des voies surnaturelles. Un état surnaturel temporaire, un état de probation et de préparation pour un état surnaturel permanent et beaucoup meilleur, suppose que l'individu qui s'y trouve placé doit agir surnaturellement; car aux œuvres surnaturelles seules est due une récompense surnaturelle. Pour agir surnaturellement, il faut se proposer des motifs surnaturels. Pour se proposer des motifs surnaturels, il faut les connaître. On ne peut connaître les motifs surnaturels que par la révélation surnaturelle. Donc, pour être placé dans un état surnaturel, il faut l'intervention d'une révélation surnaturelle. Par conséquent, l'hypothèse d'une révélation de cette sorte n'est pas contraire à la loi de la simplicité. Nous établirons bientôt l'immense utilité de la révélation. Contentons-nous pour le moment de faire observer que la voie par où nous entrons dans la sphère du surnaturel ne saurait être regardée comme inutile. La révélation est cette voie.

Ce ne fut point par un dessein subséquent et postérieur à la volonté de créer l'homme, que Dieu résolut de l'établir dans un ordre surnaturel. De toute éternité Dieu voulait créer l'homme à un certain moment de la durée. De toute éternité il voulait le créer dans un état surnaturel au moment même de la durée. L'homme n'a pas existé un seul instant avant d'être élevé à l'état surnaturel. Il n'y a point eu d'antériorité réelle, mais une antériorité rationnelle seulement entre l'état naturel de l'homme et son état surnaturel. C'est donc calomnier la révélation que de l'accuser de nous représenter Dieu corrigeant et perfectionnant son ouvrage, à l'instar d'un ouvrier mal habile ou impuissant.

III. La considération de la nature humaine fournit encore des armes au rationalisme, mais nous allons voir qu'elles ne sont pas fort dangereuses.

L'homme, être raisonnable, doit croire raisonnablement tout ce qu'il croit, il ne peut croire raisonnablement les choses révélées. L'homme ne peut rien croire raisonnablement, à moins qu'il ne le croie en tant et parce qu'il lui est démontré. Or les choses révélées, il faudrait les croire, non en tant et parce qu'elles sont démontrées, mais sur l'autorité surnaturelle de Dieu qui les révèle. Car il les faudrait croire d'une foi surnaturelle, laquelle repose nécessairement sur des motifs surnaturels, savoir, sur la véracité de Dieu surnaturellement connue.

Ce qui n'est établi par aucune preuve suffisante, nous ne pouvons pas le croire raisonnablement. Par conséquent, la démonstration intrinsèque ou extrinsèque est prérequise à la foi raisonnable. Mais une démonstration de cette sorte est-elle la base, le fondement propre de la foi? Non, elle n'en est que la condition ordinaire. La démonstration prépare (1) l'entendement à la foi, et, lui manifestant son autorité souveraine, elle le porte pour ainsi dire dans son sein. C'est en quelque sorte la nacelle qui conduit au rivage le passager. Main-

(1) Préparation négative ou condition ordinairement nécessaire.

tenant qu'il l'a quittée, pourquoi est-il en sûreté sur la plage? C'est grâce à la solidité du terrain. Il n'aurait pu sans la barque atteindre la rive, et pourtant on ne saurait dire qu'elle est la raison actuelle de la fermeté de sa démarche. Tout de même sans la démonstration, (1) l'on n'arriverait pas à l'autorité de Dieu, et cependant l'autorité de Dieu sur laquelle on s'appuie, n'est pas fondée sur la démonstration.

Ce qui précède a dû créer en faveur de la possibilité de la révélation, du moins un préjugé très-légitime. (2) Quelques considérations nouvelles achèveront de la mettre au grand jour.

D'abord la révélation est possible en soi. Tout ce qui n'implique pas contradiction est possible en soi. Mais la révélation surnaturelle n'implique pas contradiction. La révélation surnaturelle est la manifestation divine et miraculeuse d'une vérité. Supposer que Dieu peut manifester quelque vérité à l'homme, c'est-à-dire supposer que le soleil des intelligences les peut éclairer, est-ce une hypothèse contradictoire? Poser cette question, c'est la résoudre. Y a-t-il de la contradiction à prétendre que Dieu peut nous enseigner, par des voies internes et externes, tout autres que les voies ordinaires qu'il a librement établies? Le Créateur qui a fait à l'homme le superbe don du langage, serait-il impuissant à former lui-même des sons articulés? Ou bien sans le secours du langage matériel, ne pourrait-il pas illuminer l'âme autrement qu'il le fait selon le cours ordinaire de sa providence?

Evidemment il n'y a dans ces différents actes aucune sorte de contradiction. La révélation est donc possible en soi.

II. Elle est possible aussi par rapport à Dieu. Tout ce qui n'implique pas contradiction, et dont la production n'est pas exclusive de la perfection infinie, est possible à Dieu. La révélation n'implique pas, nous venons de le voir. Nous avons en outre prouvé précédemment qu'aucun attribut divin n'excluait la révélation. Et, en effet, que l'on compare tant qu'on voudra l'idée de la révélation et celle de la perfection infinie, jamais l'on ne découvrira d'opposition entre elles. La révélation ne suppose en Dieu ni imprévoyance, ni impuissance, ni aucune autre sorte d'imperfection. Mais elle accuse une ineffable bonté, une très-grande miséricorde et une liberté souveraine.

III. Enfin, si nous l'envisageons par rapport à l'homme, nous verrons que la révélation surnaturelle ne répugne point à sa nature.

Pour affirmer une pareille répugnance, il faudrait ou qu'il n'y eût rien de surnaturel par rapport à l'homme, ou que l'homme ne pût jamais atteindre au surnaturel. Ces deux hypothèses sont également fausses. Rappelons, pour le démontrer, la notion de l'ordre surnaturel. Soit une destination à laquelle la créature, en vertu de ses propriétés constitutives, n'a aucun droit de prétendre, et qu'elle ne peut mériter d'elle-même par aucune voie; soit un ensemble de moyens en rapport avec cette destination sublime: vous avez l'ordre surnaturel. Or, qui oserait soutenir qu'il n'est rien à quoi la création, l'homme en particulier, ne puisse former de justes prétentions? rien qu'il ne puisse mériter par ses propres efforts? L'homme, et en général, toute

créature, est infiniment au dessous de l'infini. Il y a donc des biens innombrables au dessus de son essence et de tous ses mérites. Qui peut avoir par sa nature, qui peut acquérir par ses œuvres un droit quelconque à la filiation divine et à ses incomparables prérogatives? Quelle nature créée peut dire: Il m'appartient de voir Dieu face à face, de partager durant l'éternité sa gloire et son bonheur.

Mais si l'on aime mieux avancer que l'homme ne saurait atteindre au surnaturel, attendu que le surnaturel est en dehors et au dessus de sa nature, je répondrai: Il est vrai, le surnaturel est en dehors et au-dessus de la nature de l'homme; mais il ne lui est pas contraire. Il n'y a aucune opposition entre l'ordre surnaturel et notre nature. La nature humaine ne peut ni en vertu de ses propriétés, ni en vertu de ses mérites, réclamer son élévation à l'ordre surnaturel. Mais il ne tient qu'à Dieu de la rendre capable d'une élévation de cette sorte; et après l'y avoir préparée suffisamment, il peut la lui octroyer à son gré.

Mais à quoi bon s'attacher à prouver si longuement la possibilité de la révélation? La cause est jugée. Le grand tribunal de la raison commune a prononcé souverainement. Toujours et partout le genre humain a cru la révélation vraie et réelle, à plus forte raison l'a-t-il crue possible. Donc la révélation est possible.

Et puis enfin, quand un fait est démontré véritable, n'est-il pas évident qu'il est possible? Or de tous les faits de l'histoire, le plus manifestement certain, c'est le grand fait de la révélation, comme nous le prouverons dans la suite. Donc évidemment la révélation est possible.

Introduction de la cause de la Béatification de M. Olier.

Nos lecteurs savent déjà que les très-Révérendissimes Evêques du Canada ont présenté au Saint-Père, Pie IX, une supplique, pour obtenir l'introduction de la cause de la Béatification de M. Olier, fondateur de la Compagnie de Saint-Sulpice.

Sa Grandeur Monseigneur de Montréal a daigné en adresser une autre, signée des Prêtres de son Diocèse.

Nous sommes heureux aujourd'hui de leur apprendre que les 45 Pères du dernier Concile de Baltimore ont unanimement sollicité, auprès du Saint-Père, la même faveur. Nous publions la traduction de la lettre que ces illustres prélats ont adressée à Sa Sainteté. Cette démarche, si honorable pour celui qui en est l'objet, réjouira tous les cœurs catholiques de cette Province; la mémoire de M. Olier étant en bénédiction dans tout le Canada.

Baltimore, 22 octobre 1866.

Très-Saint-Père,

Nous, soussignés, Archevêques et Evêques des Etats-Unis d'Amérique, réunis pour le second Concile National de Baltimore, dès que nous avons été assurés de l'introduction de la cause de Vénéralité et de Béatification du serviteur de Dieu, Jean-Jacques Olier, curé de Saint-Sulpice et fondateur du Séminaire du même nom, mort, en odeur de sainteté, à Paris le 2 avril 1657, nous avons aussitôt rendu grâces à Dieu, du plus profond de nos cœurs, et nous nous soumes tous réjouis d'un aussi heureux événement.

(1) Prenez ce terme dans le sens le plus étendu.

(2) Je pourrais même dire qu'il l'établit solidement.

Bien plus, nous nous sommes, du fond du cœur, unis à nos très-Révérendissimes Frères dans l'épiscopat du Canada, pour hâter par nos vœux l'heureux succès de cette affaire dont tout l'ordre sacerdotal doit recueillir de précieux fruits de grâce et de sainteté. Car nous osons espérer par l'intercession de ce si digne serviteur de Dieu dont le cœur brûlait d'un zèle si pur et si ardent, soit pour former les clercs aux fonctions ecclésiastiques, soit pour les conduire dans les voies de la perfection, zèle dont la société de prêtres qu'il a fondée et qui se dévoue à l'œuvre des Séminaires tant en France qu'en Amérique, a donné, jusqu'à ce jour, des preuves si évidentes, nous osons espérer de la miséricorde de Dieu une diffusion encore plus grande de l'esprit ecclésiastique pour tout l'ordre sacerdotal.

Prosternés à vos pieds sacrés, nous vous supplions humblement d'avoir pour agréables les vœux que nous formons en faveur du serviteur de Dieu, J. J. Olier, de le placer sur les autels, et de daigner accorder à Nous et au troupeau confié à nos soins Votre Bénédiction Apostolique.

Suivent les signatures de 7 Archevêques et de 38 Evêques.

Béatification de Christophe Colomb.

Copie d'une lettre du cardinal Mgr. Donnet, archevêque de Bordeaux, adressée à Sa Sainteté pour lui prier d'introduire la cause de Christophe Colomb.

Très-Saint Père,

Compatriote et contemporain du vénérable curé d'Ars, j'ai eu la satisfaction de fournir d'intéressants détails dans l'enquête ouverte pour sa cause devant la sacrée Congrégation des Rites. J'avais déjà vu avec bonheur consacrer les vertus héroïques d'une simple fille des champs, Germaine Cousin, qui édifia un pays voisin de mon archidiocèse ; je me suis associé de cœur à la béatification de Benoît Labre, ce mendiant volontaire qui faisait l'aumône à de plus pauvres que lui. Aujourd'hui ; je me demande s'il ne serait pas désirable que l'Eglise, après avoir glorifié les humbles, arrachât à l'oubli de grands et de saints exemples donnés au monde dans de plus hautes régions. Sans parler d'Urbain V, dont la France est fière à tant de titres ; d'un archevêque, Pierre Berland, dont Bordeaux conserve si religieusement la mémoire, et qui canonisèrent jadis les témoins de sa vie et de sa mort, me sera-t-il permis d'appeler l'attention de Votre Sainteté sur l'homme illustre et providentiel qui voua son existence à la découverte du Nouveau Monde et doubla l'étendue de l'empire de Jésus-Christ ?

L'histoire de Christophe Colomb, par le comte Roselly de Lorgues, déjà connu de Votre Sainteté, est venue montrer pour la première fois, dans leur véritable jour, le cœur évangélique, le zèle infatigable, le grand caractère de ce messager du salut (1).

Très-Saint-Père, depuis la fondation du siège apostolique, aucun Pape, avant Votre Béatitudo, n'avait franchi l'Océan. Attaché jadis à une nonciature lointaine, vous avez traversé l'Atlantique dans toute sa largeur, et, affrontant les tempêtes du cap Horn, vous avez pé-

nétré, jusque dans l'océan Pacifique. On dirait qu'un dessein particulier d'en Haut vous préparait, par cette navigation, à mieux comprendre les travaux de Christophe Colomb. Ce voyage, qui forme dans votre vie un événement mémorable, aura peut-être fourni l'occasion de réparer une grande injustice envers l'histoire et envers l'Eglise.

Jusqu'à nos jours, aucun auteur catholique n'avait complètement traité ni de la découverte du nouveau continent, ni du rôle merveilleux de l'homme dont Dieu se servit pour cette grande œuvre. Des écrivains prévenus s'étaient à peu près seuls occupés de cette partie de l'histoire. Ils s'approprièrent en quelque sorte Christophe Colomb et semblaient s'appliquer à rapetisser sa taille. Comme sa vertu trop chrétienne importunait ces historiens, ils avaient à dessein diminué la grandeur de ses actes ; ils s'étudiaient à rechercher en lui un mélange de dévotion mesquine, d'astuce et d'humaines faiblesses. Non contents de nous dérober la sainteté du but, qui était le secret de sa force, on le travestissait en homme cupide et dissimulé. On osait lui attribuer des vices que n'avaient jamais soupçonnés ses contemporains. De semblables calomnies, reproduites par les Sociétés savantes, par les académies, prévalaient dans l'opinion et faisaient loi en cette matière. La religion se trouvait ainsi exclue de toute participation à une entreprise qui fut son œuvre propre. La découverte de l'Amérique devait donc être racontée avec ses causes et ses moyens d'exécution, sans rien omettre, sans rien dénaturer, et en respectant tous les droits de la vérité ; et c'est un grand honneur pour mon pays, Très-Saint-Père, que vous ayez daigné approuver un ouvrage sur ce sujet dû à une plume française. Ce livre a rendu un double service au monde et au catholicisme. Au point de vue de la science et de l'érudition, on lui doit le redressement d'erreurs nombreuses, la réparation d'oublis involontaires ou d'omissions préméditées, la rectification de dates et de faits mal connus ou mal appréciés, la solution de questions jusque là incertaines qui ont admirablement éclairé l'histoire de cette époque. Sous le rapport religieux, ce travail met en pleine lumière la supériorité des vues de l'Eglise, sa prévoyance tutélaire, la fécondité de son action ; en démontrant que la découverte du nouveau continent fut le triomphe de l'inspiration catholique. Car l'Eglise, à tous les degrés de sa hiérarchie, prit sous son patronage béni la personne et les idées de Christophe Colomb. Elle donna l'hospitalité, accorda sa médiation officieuse, prodigua même des secours matériels à celui que re, poussaient les savants, les hommes de cour, les associations de cosmographes.

Les premiers appuis de l'illustre Génois furent des religieux de saint François et de saint Dominique ; puis de simples ecclésiastiques, bientôt des évêques, un archevêque, le nonce du Saint-Siège, enfin le Souverain Pontife lui-même. Successivement trois Papes encouragèrent et bénirent ses travaux. Depuis lors, en divers temps, quatorze cardinaux furent les conseillers-inspireurs et les patrons des écrivains qui célébrèrent ce grand serviteur de Dieu. Grâce au sacré collège, l'Italie ne perdit pas sa mémoire, quand déjà elle disparaissait dans le reste de l'Europe. La part que prit la religion dans la découverte du nouveau continent ne saurait désormais être mise en doute. Mais si son action directe sur cet événement tourne à la gloire du

(1) Bref de Sa Sainteté du 10 décembre 1851.

catholicisme, de son côté, le rôle que joua Colomb est aussi épique qu'édifiant.

Rien de plus émouvant que la destinée de cet homme. On ne rencontre nulle part une vocation mieux caractérisée, une pensée aussi vaste, un but plus apostolique. La découverte du Nouveau-Monde, que l'on disait avoir été l'objet unique des efforts du hardi navigateur, n'était pas la fin suprême qu'il se proposait. Pour lui le succès de l'entreprise n'était que le moyen de porter plus loin le nom de Jésus-Christ et d'ouvrir à tous les fidèles l'accès du saint Sépulchre. Il espérait même leur en assurer la possession en le rachetant avec les trésors que lui fourniraient ses conquêtes; il était d'ailleurs bien résolu, si les Musulmans rejetaient ses offres, à le délivrer par les armes, comme les Godefroy de Bouillon et les Tancred. Il aurait alors fait passer la Terre Sainte dans les mains du successeur du prince des apôtres.

Evidemment, Très-Saint-Père, l'homme que Dieu chargea de mettre l'ancien monde en rapport avec le nouveau était digne de cette mission. Aussi, la Providence, qui l'avait manifestement protégé durant son premier voyage, ne l'abandonna pas dans les entreprises ultérieures. Elle montra sa main d'une façon si sensible, que les esprits les plus prévenus ont été obligés de le reconnaître. Les signes de sa mission sont si évidents qu'on ne saurait en contester l'origine. Il est peu d'existences où le surnaturel et le merveilleux éclatent d'une façon plus admirable que dans la vie de Colomb. Et, d'un autre côté, si peu qu'on pénètre au fond de cette âme, que d'étonnantes vertus!

C'est jusqu'à un degré héroïque que cet homme célèbre fut patient, chaste, austère, miséricordieux. Qui jamais plus que lui pratiqua l'humilité, l'obéissance, la résignation, le pardon des injures? qui assista plus généreusement les pauvres, les prisonniers, les malades qu'il soignait de ses propres mains? Sa dernière lettre fut un acte de charité; il sollicitait la grâce de deux condamnés. Tout ce qu'il souffrit lui vint de son amour du devoir. Il fut persécuté pour avoir pris les intérêts des petits et des faibles. Les fiers hidalgos ne lui pardonnaient pas de protéger les Indiens, d'en faire des enfants de l'Eglise, de les soustraire à leur oppression au nom de l'égalité chrétienne. Ses ennemis les plus ardents furent des employés dont il surveillait la conduite et réprimait les écarts. Non-seulement il pardonnait à ses ennemis, aux marins rebelles qui avaient attenté à ses jours; mais, quand ceux-ci, privés par le gouvernement de leur solde arriérée, gémissaient dans la misère, sa générosité venait à leur secours. Oubliant leur ingratitude pour ne se rappeler que leurs malheurs, il implorait pour eux la pitié de la cour, contractait des emprunts et les assistait malgré son propre dénuement. Chaque trait de sa vie est un sujet d'admiration. Les vertus de ce serviteur de Dieu atteignent un ordre trop élevé, pour que ce simple mot de vertu puisse satisfaire l'opinion qu'on a conçue de cet homme extraordinaire. On sent le besoin de trouver un autre nom à cet assemblage de qualités surhumaines. Il est réservé à Votre Béatitude de le lui donner.

Depuis dix ans déjà, Très-Saint-Père, l'histoire de Colomb est répandue au loin par les traductions en diverses langues. L'opinion a eu le temps de se produire. Elle est générale chez les catholiques de différentes nations. Des personnages de toute condition,

des théologiens, des chefs d'ordres, des évêques, des membres du Sacré Collège, reconnaissent en lui les caractères d'une vertu héroïque.

Comme archevêque d'une Eglise que tant d'intérêts relie au Nouveau Monde, et qui compte dans son ressort métropolitain les évêchés des Antilles; presque aux portes de cette Espagne à laquelle s'attachent de précieuses et nombreuses relations; étant de plus le premier des membres de l'épiscopat qui ait donné une approbation motivée au dernier ouvrage publié sur la vie de Christophe Colomb, ne me serait-il pas permis de porter aux pieds de Votre Sainteté l'expression des vœux d'un grand nombre de fidèles!

II

En priant Votre Béatitude d'examiner dans sa haute sagesse si la cause de Colomb serait digne d'être introduite devant la sacrée Congrégation des Rites, je ne me dissimule pas les obstacles que rencontrera cette proposition. Un Mémoire spécial ne manquera pas de répondre aux objections tirées, — du long temps écoulé depuis la mort du célèbre navigateur, par conséquent du manque de témoins oculaires — et de miracles régulièrement constatés, — du défaut de commencement de culte ou de commune renommée de sainteté — de l'impossibilité de produire une enquête faite par l'évêque du lieu, conformément aux règles qu'a fixées le Pape Benoît XIV.

En attendant, je prie Votre Sainteté qu'elle me permette de lui soumettre quelques considérations relatives à la cause présente qui me paraît mériter une exception :

Parce que l'homme fut exceptionnel; — parce que son œuvre fut exceptionnelle; — parce que la Providence le marqua d'un sceau exceptionnel; — parce que le Saint-Siège le traita d'une façon exceptionnelle; — parce que dans le succès et dans les revers sa destinée fut également exceptionnelle; — parce que l'excès de l'ingratitude des hommes pendant sa vie et l'injustice de l'histoire après sa mort, l'ont rendu, même au-delà du tombeau, à jamais exceptionnel.

BIBLIOGRAPHIE.

VIE INTÉRIEURE DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE. — OUVRAGE RECUEILLI DES ÉCRITS DE M. OLIER, FONDATEUR DE LA CONGRÉGATION DES PRÊTRES DE SAINT-EULÈGE.

Dieu veut révéler dans ces derniers temps et découvrir Marie, le chef-d'œuvre de ses mains... et il veut qu'elle soit plus connue, plus aimée, plus honorée que jamais elle ne l'a été. *Le Vén. Louis-Marie-Grignon de Montfort, Dévotion à la Sainte Vierge*, I. Part. n. 1. 1843. p. 34, 41.

Cet ouvrage qui, encore dû aux travaux et aux recherches de l'auteur de l'*Histoire de la Colonie Française en Canada*, M. l'abbé Faillon, a été imprimé à Rome, muni des approbations les plus solennelles avec l'imprimatur du maître du Sacré Palais.

Le lecteur peut voir dans ces approbations les éloges qu'ont fait de ce travail deux consultants des SS. Congrégations de l'Index et des Rites, et le Cardinal de Villecourt qui est lui-même membre de cette congrégation.

APPROBATION DU R. P. PIERRE SEMENENKO, CONSULTEUR DE LA S. CONGRÉGATION DE L'INDEX.

J'ai lu, avec grand soin, l'ouvrage de la Vie

intérieure de la Très-Sainte Vierge Marie, qui porte le nom de Jean-Jacques Olier, de vénérable et sainte mémoire, autrefois fondateur de la Société et du Séminaire de Saint-Sulpice; et j'en n'y ai rien trouvé à reprendre. Pour parler même avec une entière sincérité, je suis tellement touché et convaincu de l'intégrité de sa doctrine, de la force de ses pensées et de la sublimité de ses lumières, que je ne doute nullement qu'en exaltant la très-glorieuse Vierge par de très-justes éloges, cet ouvrage ne serve aussi grandement à procurer la gloire de Dieu. Enfin, je ne crois pas m'éloigner de la vérité, en pensant que, si ces très-pieux sentiments de l'auteur ont été retenus jusqu'ici dans le silence, et sont enfin produits de nos jours, cela est ainsi arrivé par une disposition de la Providence divine, afin que lorsque l'Oracle public de l'Eglise ornerait le front immaculé de la Vierge de nouvelles et des dernières couronnes, en même temps, le zèle de docteurs particuliers très-intelligents découvrit des arguments plus profonds que les précédents, pour appuyer d'une invincible et nouvelle force ces nouveaux honneurs; et que l'ancienne majesté de la Vierge ainsi accrue, fût aussi environnée d'une lumière plus étendue et plus splendide. Tel est mon sentiment.

Rome, 19 octobre 1865.

PIERRE SEMENENKO.

APPROBATION DE MONSIEUR BAILLÈS, ANCIEN
EVÊQUE DE LUÇON, CONSULTEUR DES SS. CONGRÉ-
GATIONS DE L'INDEX ET DES RITES, ETC.

Je remercie la divine Providence de ce qu'elle a daigné me ménager le précieux avantage de lire le manuscrit intitulé: *Vie intérieure de la Très-Sainte Vierge*, etc. Ce serait peu de dire que cette composition ne renferme rien d'opposé ni à la foi, ni aux mœurs, si l'on n'ajoutait qu'on ne peut en prendre connaissance sans être rempli d'admiration pour les pensées, les vues, les sentiments de l'illustre fondateur du Séminaire et de la Compagnie de Saint-Sulpice touchant l'auguste Mère de Dieu. On comprend que pour s'élever à des considérations si sublimes, M. Olier dût être gratifié de lumières extraordinaires, de dons singuliers et de grâces privilégiées. Ce fut la récompense de sa tendre et toute filiale dévotion pour la Très-Sainte Vierge; dévotion si profondément gravée dans le plus intime du cœur de ses enfants et de l'élite du clergé de France. Cet ouvrage ne pouvait être publié plus à propos, qu'à une époque toute remplie des gloires et des prodiges de Marie immaculée; il contribuera puissamment à faire croître la dévotion des fidèles envers cette toute puissante avocate, et il attirera par là sur l'Eglise de nouveaux miracles de protection. On y trouvera presque à chaque page des preuves d'un dévouement sans bornes pour la Sainte Eglise Romaine, une vénération profonde pour sa liturgie sacrée, un zèle ardent pour la défense de la primauté du Saint-Siège, et des pages qui semblent reproduire le langage des Anges, plutôt que la faible pensée des hommes. L'un des prêtres de la vénérable Compagnie de Saint-Sulpice, désireux de montrer combien la doctrine de M. Olier s'harmonise et se fonde avec celle des Saints Pères et des Docteurs catholiques, s'est appliqué à recueillir leurs témoignages, et a rendu ainsi un service signalé aux prédicateurs des gloires ineffables de la Très-Sainte Vierge. Il y a joint quel-

ques réflexions pratiques, dont tous les lecteurs pourront profiter.

Rome, 21 novembre 1865.

JAC. MAR. JOS., ANCIEN EVÊQUE DE LUÇON.

Au très-révérend Père Jérôme Gighi, de l'ordre des Frères Prêcheurs, Maître du Sacré Palais, au Quirinal.

APPROBATION DE SON ÉMINENCE LE CARDINAL
CLÉMENT VILLECOURT, ANCIEN EVÊQUE DE LA
ROCHELLE, MEMBRE DES SS. CONGRÉGATIONS
DE L'INDEX ET DES RITES, ETC.

Les écrits de Monsieur Olier fondateur de la Société de S. Sulpice, renferment des choses si admirables, soit dans le présent livre de la *Vie intérieure de la Très-Sainte Vierge*, soit dans ses autres ouvrages, que je croirais, afin de pouvoir en parler convenablement, avoir besoin du même esprit qui nous a valu de pareils trésors; cependant j'ai cédé aux prières de celui qui me demandait un suffrage quelconque, malgré mon impuissance à rendre un digne jugement sur une production d'un tel mérite. Déjà, il y a près de 45 ans, j'avais goûté les manuscrits de M. Olier, durant une retraite que je fis à Issy, près de Paris. La mémoire encore remplie des sentiments qui me pénétrèrent alors, j'ai lu à Rome, avec respect et toute l'attention dont j'étais capable, les deux volumes qui m'étaient soumis; et je n'y ai absolument rien trouvé qui s'écartât tant soit peu des règles de la foi et des bonnes mœurs: j'ai trouvé, au contraire, que tout y était conforme aux divines Ecritures, et à la doctrine de notre Mère la sainte Eglise. J'étais frappé d'étonnement, en remarquant qu'un homme qui fut occupé de tant de soins et de travaux, accablé si longtemps de diverses infirmités, eût trouvé des instants pour écrire des choses si sublimes. Il ne put le faire durant le jour, mais pendant la nuit, sacrifiant pour cela les heures qui eussent été nécessaires à son repos: car il crut devoir obéir à la volonté de celui qui dirigeait sa conscience. Tout l'ouvrage dont nous parlons ici ne respire que l'amour de Jésus et de Marie. On croirait que l'auteur a puisé tout ce qu'il dit dans les sources les plus pures de la tradition ecclésiastique, et jamais néanmoins il n'avait eu le temps de les lire, ni de les parcourir. D'où lui vint donc cette science vraiment céleste, si ce n'est de celui qui est le Maître suprême des sciences, et qui, quand il le veut, rend éloquente la langue même des petits enfants? C'est aussi ce que nous avons vu dans plusieurs Saints. M. Olier avoue humblement son ignorance, en plusieurs endroits; et reconnaît l'assistance d'un souffle surnaturel, qui accompagnait et ses écrits et ses paroles.

Il est vrai qu'il ne dit rien de nouveau sur la vie de Jésus-Christ et de sa glorieuse Mère; mais, s'il est permis de parler ainsi, il pénètre et met à découvert le cœur des mystères, qui par là éclairent de plus en plus nos âmes, et les embrasent d'une manière puissante de leur amour.

Quoique M. Olier n'eût que candeur et simplicité dans son style, on pourrait craindre que quelques lecteurs, même savants et pieux, mais peu versés dans la théologie mystique, ne supposassent dans l'auteur une certaine propension pour les conceptions vaines et imaginaires. Ce soupçon s'est manifesté surtout dans l'esprit des novateurs, qui étant tout terrestres, suivant le langage du grand Apôtre, ne comprennent rien dans

Les choses spirituelles c'est ainsi que le Janséniste Nicole, qui d'ailleurs admirait l'œuvre des Séminaires fondée par M. Olier, méprisait ses écrits comme les productions d'une imagination égarée.

Pour détruire de pareils préjugés, un des membres de la société de Saint Sulpice, éditeur et commentateur de l'ouvrage dont nous parlons, l'a orné de textes innombrables de l'Écriture et des Pères, et enrichi d'annotations et de réflexions qui seront spécialement agréables et utiles aux âmes qui aspirent à la perfection. Ce travail plein de piété et de doctrine, double le prix de cette publication qui, quoiqu'arrivée tard, vient néanmoins fort à propos après la glorification de Marie, dans la sentence dogmatique, qui l'a déclarée conçue sans péché, puisqu'elle fera connaître plus pleinement aux fidèles l'amour sans bornes que la bonté divine a inspiré à cette Vierge, Mère de Dieu, pour tous ses enfants spirituels dont nous recevons les effets salutaires. Je le dis en toute confiance, les âmes pieuses aimeront cet ouvrage; elles s'y attacheront d'autant plus qu'elles le reliront plus souvent; et les Théologiens en consulteront les notes et les réflexions, qui seront pour eux comme un parterre du paradis, où l'on peut se promener sans rencontrer l'occasion d'une blessure.

Rien de purement humain dans cet ouvrage de M. Olier; Marie a guidé la main de l'auteur, et élevé son âme au-dessus de tout ce qui est terrestre. Vous croirez, chrétien lecteur, en le lisant, entendre parler non un homme, mais en quelque sorte un Ange, qui vous dévoilera des mystères jusques-là pour vous enveloppés de nuages. Si vos âmes sont attentives à ses enseignements, elles seront remplies, durant cette lecture, d'admiration et de jouissance; vous ne direz pas cependant: *Oh! quelle éloquence!* mais plutôt, *jamais l'homme n'a parlé ainsi.*

Donné à Rome, en notre résidence, le jour de l'Immaculée Conception de la Très-Sainte Vierge, 8 décembre 1865.

CLÉM. CARD. VILLECOURT.

Voici le jugement d'un savant Franciscain à qui Son Eminence le Cardinal de Villecourt avait prêté ce livre:

Elogium debitum operi. Vitæ Interioris SS. Virginis Mariæ.

Opus novum in genere suo;
Opus grande in orthodoxâ doctrinâ;
Opus admirabile in christianâ pietate;
Opus quasi divinum in Mysteriorum explanatione pietate,
Opus maximè utile in promovendâ pietate.

TRADUCTION.—Eloge dû à l'ouvrage intitulé: Vie Intérieure, etc.

Ouvrage tout-à-fait neuf dans son genre;
Ouvrage sublime et très-orthodoxe dans sa doctrine;
Ouvrage admirable en sentiments de Piété Chrétienne;
Ouvrage presque divin dans l'exposition et le développement
[des Mystères,
Ouvrage très-utile pour exciter la Piété dans les cœurs.]

Après des recommandations si respectables et qui viennent de si haut, nous pouvons affirmer que ce livre va contribuer puissamment à augmenter et à répandre la vraie dévotion envers Marie. Les fidèles instruits y trouveront une nourriture abondante et solide; le clergé, un fond riche d'instructions sur les grandeurs et les vertus de la Mère de Dieu; tous y admireront un

livre vraiment providentiel, destiné à ouvrir de nos jours, de nouveaux trésors de science et de grâce, et à orner d'une nouvelle auréole de gloire le front de la Vierge Immaculée.

En vente chez les principaux libraires de Montréal.

Lettre de Mgr. l'Evêque d'Orléans sur les malheurs et les signes du temps.

Messieurs,

Nous ne sommes pas dans des jours heureux. Non, l'année qui marche à son terme ne comptera pas parmi les années heureuses. Le patriotisme, la religion, l'humanité auront eu à verser des larmes.

C'est sous l'impression toute vive encore des spectacles dont je viens de contempler l'horreur, que je vous adresse de nouveau ces quelques paroles. Il faut avoir vu sur place et dans le détail ce que j'ai vu, pour se rendre compte des affreux ravages que cette inondation a causés, et concevoir la profondeur des misères que nous avons à secourir.

Dans les premiers moments du désastre, nous avons recueilli et nourri à l'évêché tout ce que nous avons pu de ces malheureuses familles inondées. J'ai été moi-même tout d'abord, dans un grand nombre des paroisses ravagées, distribuer quelques premiers secours, et j'en ai fait aussi parvenir à la hâte dans toutes les autres. Je dois ajouter, Messieurs, que ç'a été pour moi une consolation particulière de voir les communautés religieuses rivaliser de zèle pour recueillir, elles aussi, les inondés; et c'est sur elles que je compte, ainsi que sur mes fidèles diocésains, pour m'aider dans l'œuvre principale que j'entreprends à cette heure en faveur des pauvres enfants dont les parents ont été mis par l'inondation hors d'état de les nourrir et de les envoyer aux écoles.

En un mot, nous sommes tous activement à l'œuvre pour réunir les offrandes et les dévouements de la charité. Vous nous seconderez, Messieurs, de tout votre zèle et prendrez, comme vous le devez, votre part dans ce grand mouvement charitable et national qui se produit; car, vous le voyez, le gouvernement, les administrations départementales et municipales, la France entière fait les efforts les plus généreux pour venir en aide aux victimes de l'inondation. Nous devons une particulière reconnaissance à M. le préfet du Loiret, dont l'activité intelligente et le zèle infatigable ont lutté et luttent encore avec énergie sur tous les points; comme aussi à M. le maire d'Orléans et à ses dignes collègues, qui se sont si bien montrés à la hauteur de leur tâche. Puisseons-nous, par tous ces efforts réunis, je ne dis pas égaler les secours aux besoins, mais du moins soulager et consoler ces immenses misères! Tout ce qui peut être fait sera fait, je l'espère de la générosité orléanaise et française.

Mais, je me le demande, quelle est donc la puissance de cet élément terrible, inexorable, qui renverse tout devant lui, se joue de tous nos travaux, brise tous les obstacles, et que nos digues les plus fortes ne semblent quelque temps contenir que pour le précipiter tous les dix ans avec une plus affreuse violence?

A quoi donc obéit-il? Qui l'appelle et qui l'envoie? On l'oublie trop, Messieurs, et Dieu nous le rappelle de temps à autre par des coups où il faut bien recon-

naître sa souveraineté : bon gré, malgré, nous sommes tous dans sa main. Il est le Maître, et il le restera.

Sachons au moins nous souvenir de lui et de sa providence, quand ses fléaux nous visitent ; et après avoir gémi sur ces malheurs qui atteignent tout un pays, et les avoir soulagés de notre mieux, demandons-nous à nous-mêmes si rien, de notre part, ne les a provoqués, si nous n'avons pas fait monter au ciel le cri de quelque grande iniquité qui appelle enfin la justice.

Pour moi, Messieurs, en face des malheurs qui viennent de tomber tout à coup sur nous comme la foudre, il m'est impossible de passer mon chemin sans regarder plus haut ; je me sens amené à me recueillir, et je vous invite à réfléchir comme moi sur ces malheurs, et sur tant d'autres qui nous ont frappés ou qui nous menacent.

Quand je considère ce qui se passe en ce moment dans le monde, un souvenir évangélique vient à moi et me saisit : je ne puis pas ne pas remarquer combien les expressions dont se sert Notre-Seigneur pour annoncer les mauvais jours s'appliquent étrangement aux temps où nous sommes et aux fléaux qui nous éprouvent.

Notre-Seigneur parle quelque part dans l'Évangile de ces temps où l'on n'entendra parler que de luttes et de révolutions : *Cum audieritis proelia et seditiones* : de guerres et de bruits de guerre ; *bella et opinionis bellorum* : il s'y rencontrera aussi des tremblements de terre, des pestes et des famines menaçantes : *Et terra motus magni erunt per loca, et pestilentie et fames*.

Encore une fois, comment n'être pas frappé, Messieurs, de retrouver dans ces avertissements de Notre-Seigneur quelque chose de ce que nous voyons et souffrons aujourd'hui ?

Non, certes, que je sois de ces âmes défaillantes qui ne savent que s'effrayer et gémir, et jeter autour d'elles une indiscrète épouvante. Je suis d'ailleurs ce que dans cette société vieillie il y a encore de nobles âmes, de vertus chrétiennes, de forces vives qui se rajeunissent pour le bien. Je sais ce que l'Église de Jésus-Christ a essuyé à travers les âges et peut essuyer encore de tempêtes. Mais je vois aussi grandir et s'élever à des proportions inaccoutumées, le mal ; et si Fénelon, en plein dix-septième siècle, a pu s'écrier voyant venir la Révolution française : " Le jour de la ruine est proche, et les temps se hâtent d'arriver : *Adesse festinunt tempora* (1) ; " moi, voyant aussi le flot qui monte, je ne puis pas ne pas être ému.

Je le dis froidement : j'ai traversé bien des jours mauvais, je n'en ai point rencontré de plus menaçants que ceux où nous sommes.

J'ai entendu, dans ces derniers temps, des cris d'irréligion, comme je n'en avais jamais entendus !

On peut le dire avec saint Paul : Le mystère d'iniquité se forme : *Mysterium jam operatur iniquitatis*.

Depuis dix ans, l'impiété a pris parmi nous un caractère effroyable, celui que saint Paul a si précisément et si énergiquement défini par ces paroles : *Exaltatur super omne quod dicitur Deus, aut quod colitur*. Tout ce qui est Dieu, religion, culte, voilà ce qu'aujourd'hui l'impiété, qui se sent à l'aise, poursuit à des profondeurs et avec une audace et un ensemble qui ne s'étaient pas encore vus.

Oui, plus j'y pense, Messieurs, plus je trouve dans

les paroles de Jésus-Christ et des Saintes Écritures que je viens de vous citer, les sujets de méditation les plus sérieux, et les plus nécessaires, au milieu de tous les malheurs que nous avons subis, et de ceux que nous craignons encore.

Car enfin, les esprits les plus légers eux-mêmes, les plus irréfléchis, peuvent-ils détourner leurs regards des fléaux qui nous consternent ?

La guerre ne désolait-elle pas, il y a peu de temps, deux grands pays ? Ne la redoutions-nous pas nous-mêmes ? Et à l'heure qu'il est, n'entendez-vous pas de tous côtés, malgré les traités de paix, des bruits de guerre ? Ne voyez-vous pas de toutes parts les peuples recourir, et sans délai, à des armements formidables, à des instruments de destruction que le passé ne connaissait pas ? En sorte que les inventions les plus meurtrières se succèdent à l'envi et avec une émulation fiévreuse chez les Européens, et voilà ce qui marchera désormais de front avec les progrès de l'humanité !

Et, en même temps que les calamités de la guerre s'abattaient sur deux puissantes nations, un fléau plus terrible encore, la peste, le choléra, promenait et promène encore dans plusieurs grandes contrées de l'Europe ses mystérieux ravages ; il pénétrait dans notre France, et couvrait de deuil nos plus populeuses cités ; et en ce moment il rôde encore autour de nous, comme ce lion dont parle l'Écriture : *Circuit querens quem devorabit !*

Naguère, un effroyable tremblement de terre jonchait de ruines une de nos florissantes colonies, la Guadeloupe. Nous n'avions pas terminé la quête que la juste sollicitude du gouvernement nous avait demandée pour ce grand désastre, qu'une autre quête était nécessaire pour notre colonie africaine, qui voyait passer sur elle des nuées d'étranges envahisseurs, ces formidables légions de sauterelles, qui dévoraient tout, et laissaient après elles le désert.

Et chez nous-mêmes, au centre de la France, après qu'un tremblement de terre a tout à coup secoué notre sol, voilà que nos rivières et nos fleuves débordent et promènent la dévastation sur leurs rives.

Mais ce qui tremble encore plus que le sol qui nous porte, c'est, Messieurs, la société : ce qui déborde et nous inonde d'une inondation plus menaçante que nos fleuves, ce sont les fléaux d'un autre ordre, les maux de l'ordre social. Les doctrines impies et révolutionnaires ne font plus sourdement leur chemin sous terre ; elles aussi ont rompu leurs digues ; je ne sais quelle puissance mystérieuse les enhardit et les déchaîne. On les voit faire aujourd'hui leur œuvre comme elles ne l'ont peut-être jamais faite, avec une tranquillité et une assurance du succès qui ne se dissimule plus.

Ainsi les fléaux de l'ordre social donnent la main aux fléaux de l'ordre physique. Faut-il s'en étonner, quand on voit l'état des âmes et des consciences : en haut, cette élégante et effroyable corruption des mœurs que de temps en temps la presse nous raconte ; en bas, les passions les plus menaçantes mal contenues ; partout le débordement des plus subversives erreurs : la guerre à Dieu et à l'Église, plus universelle, plus radicale, plus acharnée que jamais ?

Oui ; et voilà surtout ce qui m'épouvante et me fait craindre pour les derniers jours de ce siècle les dernières calamités. La guerre à Dieu et à la religion grandit chaque jour. L'athéisme marche tête levée. Sous ce

(1) Deuter, 32-35.

rapport le dix-huitième siècle est de loin dépassé. Si on en doute, qu'on prête l'oreille.

Car chaque jour des bruits de cette guerre arrivent jusqu'aux plus inattentifs et frappent tous ceux qui ont des yeux pour voir et des oreilles pour entendre. Rappelez-vous, Messieurs, comme signes des temps où nous sommes, quelques faits seulement entre tant d'autres : le congrès des étudiants à Liège, le congrès international des ouvriers à Genève, la franc-maçonnerie, et cette démagogie italienne qui a trouvé, hélas ! ou acheté tant d'échos en France.

"Guerre à Dieu !" tel est le cri d'impiété forcenée qui a été poussé à ce congrès de Liège, par des jeunes gens nourris des doctrines dont les maîtres, applaudis et décorés par la fortune, fleurissent aujourd'hui parmi nous. Je l'ai dit naguère dans un *Avertissement aux Pères de famille*, et les faits ne sont venus que trop tôt me donner raison : tous ces jeunes et élégants philosophes, tous ces beaux écrivains, qui distillent le poison d'une main blanche, et le présentent dans des coupes dorées à la jeunesse, sont ici les premiers coupables. La jeunesse de Liège n'a fait que traduire dans un détestable, mais franc langage, les doctrines positivistes, matérialistes, panthéistes et athées de ces messieurs.

Mais pour mesurer la profondeur du mal et le ravage des doctrines propagées aujourd'hui dans la jeunesse, il faut, Messieurs, regarder ici le détail, prêter l'oreille à l'accent même des paroles, et remarquer l'effrayant accord qui se trouve entre ces jeunes gens de Liège, les ouvriers de Genève, les francs-maçons de Paris et les révolutionnaires italiens.

L'un de ces jeunes hommes se déclare tout d'abord "franchement matérialiste," et s'écrie que "tout homme de progrès est aujourd'hui matérialiste."

Un second n'hésite pas à dire "qu'avec le spiritualisme, il n'y a pas de morale !..." Un autre que "la morale évangélique est fausse... fatale... il faut l'éliminer de l'enseignement de la jeunesse... ; elle conduit à la dépravation des esprits."

"La discussion est entre Dieu et l'homme, disent-ils encore ; il faut crever la voûte du ciel comme un plafond de papier !"

Aussi, l'un d'eux, un solidaire, parle d'établir "un culte appelé l'athéisme."

Dans l'ordre religieux, ce qu'ils veulent, c'est "l'anéantissement de toute religion... la négation de Dieu."

Dans l'ordre social, "la transformation de la propriété, l'abolition de l'hérédité."

Et qui est-ce qui accomplira toute cette œuvre ? — La Révolution.

Et ils la définissent, l'un : "une matière en fusion," pareille à la lave des volcans ; l'autre, "un coup de foudre, qui éclairera, disent-ils, ceux qu'elle frappera."

Et ils s'écrient enfin :

"Plus d'autorité ; la force ! la force révolutionnaire !"

Aussi l'un d'entre eux concluait, dans une dernière séance tenue à Bruxelles : "S'il est besoin de la guillotiner, nous ne reculerons pas."

"Si la propriété résiste à la Révolution, il faut, par des décrets du peuple, anéantir la propriété ; si la bourgeoisie résiste, il faut tuer la bourgeoisie."

"Citoyens, vous le savez, aujourd'hui les bourgeois sont des assassins et des voleurs..."

"La Révolution ! c'est le triomphe de l'homme sur Dieu."

Ainsi, "Guerre à Dieu ! Haine à la bourgeoisie ! Haine aux capitalistes !"

"Et les femmes ne doivent pas rester en dehors du mouvement révolutionnaire. C'est Ève qui a jeté le premier cri de révolte contre Dieu !"

"On a parlé de guillotine ; nous ne voulons que renverser les obstacles. Si cent mille têtes font obstacle, qu'elles tombent ; oui, nous n'avons d'amour que pour la *collectivité humaine*."

Après ces abominables discours, aucun orateur ne demandant plus la parole, le citoyen président se lève, et dit :

"Nous avons assisté à UNE FÊTE FRATERNELLE. Je ne veux remercier personne, chacun a pour soi la conscience du devoir rempli. C'est assez."

Oui, certes, assez... Si ce n'était là, Messieurs, qu'un langage d'étudiants, ce serait déjà effroyable. Mais ce congrès a été inauguré par le premier magistrat de la ville de Liège, par un ancien ministre, lequel, dans son discours d'ouverture, appelait ces jeunes gens "l'élite de la jeunesse studieuse," "les jeunes apôtres de la liberté et du progrès," "les soldats de la civilisation," "les représentants les plus autorisés et les plus dignes des principes de la conservation sociale."

Et d'ailleurs, comme nous l'avons déjà dit, ces jeunes gens n'étaient là que l'écho d'enseignements détestables ; ce sont nos professeurs d'athéisme qui, à Liège, parlaient par leur bouche. Et ce qu'il faut encore particulièrement ici remarquer, je l'ai dit aussi, c'est l'appel de ces jeunes gens aux ouvriers et l'accord des ouvriers avec ces jeunes gens.

Ils avaient proclamé dans leur congrès que : "La révolution sera sauvée par l'alliance des étudiants et des ouvriers." Et voilà que bientôt après, tout récemment, un autre congrès international, composé d'ouvriers cette fois, se tenait à Genève. Et là, dans la discussion des questions les plus vitales pour les masses populaires et pour les sociétés, savez-vous ce qui fut écarté ? Dieu et la religion. Par respect peut-être direz-vous ? Non ; Dieu fut écarté, "comme une hypothèse métaphysique et inutile," et les idées religieuses ont été déclarées funestes au peuple et contraires à la dignité humaine." C'est dans ce même congrès qu'on posait la question de la morale *indépendante de la religion* ; qu'on parlait d'organiser en Europe des grèves *immenses invincibles* ; et qu'a été repoussée l'intervention *de toute autorité, de tout gouvernement*, dans la question sociale.—Voilà, d'après le journal la *Liberté* lui-même, *le flot qui monte et qui dans vingt ans couvrira tout* : et voilà aussi, comme un autre journal la nommait, "une franc-maçonnerie nouvelle, dont les affiliés se compteront peut-être un jour par millions d'hommes, et qui reçoit le mot d'ordre d'un comité occulte. Voilà la révolution capitale du congrès de Genève !"

Il y a quelques jours à peine, les journaux nous apportaient encore une autre révélation de cette guerre profonde, entreprise comme de concert contre la religion et la société. Ici on n'en est plus aux paroles, aux doctrines ; on agit, on s'organise, avec une cynique audace, pour soustraire l'homme à la religion, dans tous les moments de la vie, et surtout à l'heure la plus solennelle, à l'heure de la mort. Dans une des loges maçonniques, établies depuis trois ans (en 1863), à Paris, on

a voulu établir un comité nouveau : et pourquoi ? pour chasser la religion du lit des mourants. Voici ce que je trouve dans les statuts :

Les membres du comité déclarent s'ENGAGER à mourir en dehors de tout culte religieux (art. 5).

Ils se proposent de pratiquer publiquement ces principes et de les propager PAR TOUS LES MOYENS MORAUX ET MATÉRIELS propres à leur faire atteindre leur but (art. 6).

Du reste, pour eux, les religions révélées sont la négation de la conscience (art. 4). — On le voit, l'identité entre ces doctrines et celles des congrès de Liège et de Genève est frappante.

Et ces *libres-penseurs*, comme ils s'appellent, se livrant corps et âme au comité, abdiquent entre ses mains la raison, la conscience et tous ses réveils possibles ; et ce comité, par le plus odieux despotisme, les déclare liés et obligés envers lui, de telle sorte que c'est lui, lui seul, qui veillera à leur chevet, et il n'y aura plus là pour le franc-maçon, à sa dernière heure, ni père, ni mère, ni enfant, ni frère, ni sœur, ni liens quelconques de la famille et de la religion ; plus rien que ce comité et sa tyrannie (art. 10). (1)

(1) Art. 10.—Le libre-penseur pouvant être empêché au moment de la mort par des influences étrangères, de remplir ses obligations morales vis-à-vis le comité, remettra au moins à trois de ses frères, (de ses frères les francs-maçons), pour faciliter leur mission en ce cas, un mandat dont la forme est déterminée comme suit :

“ Je soussigné, déclare expressément vouloir mourir et être enterré en dehors de toute espèce de rite religieux, et je charge spécialement les frères (...) de veiller à l'exécution de ma volonté, etc., etc.”

Le Grand-Maître, M. le général Mellinet, a suspendu pour six mois la Loge où était formé ce Comité, et dont le Vénérable est un député bien connu. Voici le texte du décret :

“ GRAND ORIENT DE FRANCE.

“ DÉCRET.

“ Nous, Grand-Maître de l'Ordre maçonnique en France, Vu la pl. de convocation de la Loge *l'Avenir*, O. de Paris, pour sa tenue générale du mardi 26 juin 1866, etc.

“ Avons décrété et décrétons :

“ Art. 1^{er}. La Loge *l'Avenir*, de l'O. de Paris, est provisoirement suspendue.

“ Art. 2. Notre Grand-Maître adjoint, le F. Lenglé, est chargé de la notification et de l'exécution du présent décret.

“ Donné en l'hôtel du Grand Orient en France, ce 1^{er} juillet 1866 (E. V.).

“ Le Grand-Maître de l'Ordre maçonnique en France,

“ MELLINET,

“ Par le Grand-Maître :

“ Le Grand-Maître adjoint, LENGLE.”

Il paraît que la Loge maçonnique de *l'Avenir* n'a tenu qu'un compte médiocre de ce décret : car voici dans quels termes cette Loge a annoncé sa suspension aux autres Loges :

“ Or. de Paris, 23 août 1866.

“ T. C. F.,

“ Dans ma précédente pl., j'avais le regret de vous annoncer que nos trav. étaient provisoirement fermés par ordre de notre très-ill. G. M., Fidèles en cela aux plus vieilles traditions de la Franc-Maçonnerie, n'ayant rien à brûler, continuons à adorer dans nos cœurs l'objet sacré de notre culte, et un jour, ceux qui nous trouvent aujourd'hui trop hardis, diront de nous : que nous avons bien mérité de nos FF.”

“ Veuillez agréer, T. C. F., mes salutations les plus fratern.”

“ Le Secrétaire de la loge *l'AVENIR*,

“ G. TRÉBOIS ”

Rue Saint-Benoît, 8.

(*Le Progrès de Lyon*).

Vous êtes étonnés, Messieurs. Eh bien, sachez-le, ce despotisme impie est le dernier mot, le but souverain de la démocratie irréligieuse et socialiste, et c'est là, à mes yeux, une des plus grandes menaces de l'heure présente ; car, par un égarement profond de cette démocratie, qui se plaît gratuitement à creuser l'abîme entre elle et nous, c'est la tyrannie des âmes qui se prépare sous le nom de liberté ; c'est l'œuvre de la Convention qui est reprise sous une autre forme. Et pour le dire en passant, l'instruction gratuite et obligatoire, séparée, comme on le veut et comme on y travaille, de la religion, serait l'instrument le plus inique et le plus violent de cette tyrannie pour tous les enfants des familles populaires en France : s'il le faut, je le démontrerai quelque jour.

Enfin, pour achever ce triste tableau, n'est-ce pas hier encore que le héros de la démagogie italienne, cet homme ridicule, mais dont l'influence est plus grande de beaucoup que le personnage lui-même, Garibaldi, renouvelait à Florence, avec une insolence applaudie des Victor-Emanuel, ses anciennes menaces contre l'Église, contre Rome et le Pape ? “ Mes amis, disait-il à ses chemises rouges, tant que les prêtres ne seront pas vaincus, la patrie ne sera ni libre ni heureuse.” Vainement ajoutait-il qu'il ne voulait la mort de personne : on sait comment ce programme a été pratiqué à Naples et ailleurs. Et n'est-ce pas le même homme qui disait aux étudiants de Pavie : “ Mes amis, il faut écraser le vampire sacerdotal. Il faut exterminer les robes noires. Il faut extirper de l'Italie le chancre de la Papauté. Il faut écraser les prêtres sur le pavé des rues.” Aujourd'hui qu'il revient de la guerre triomphant de dix défaites, il s'adoucît un moment et se contente de dire : “ N'allez plus à la messe. Si vous allez à la messe, vous fournissez aux prêtres le moyen de vous nuire.” Puis, se tournant vers les enrôlés romains, et retrouvant tout à coup son accent accoutumé : “ L'année ne s'écroulera pas, je l'espère, sans que vous rentriez à Rome, délivrée du joug odieux des prêtres.” M. Ricasoli, le chef du cabinet italien, était là, et applaudissait. Les journaux le disaient : si cela n'est pas, qu'il le démente.

Je m'arrête ici, Messieurs ; vous comprenez que je n'ai pris que le sommet des choses, et que si je voulais entrer dans tout le détail, j'aurais des révélations effroyables à vous faire.

L'avenir un jour remarquera cet accord profond et menaçant entre les doctrines irréligieuses et les doctrines révolutionnaires ; et aussi la coïncidence de tous ces fléaux de l'ordre physique, moral et social, avec cette guerre acharnée faite à Dieu, et ce dernier attentat contre l'Église, dont le terme fatal, marqué par les révolutionnaires, s'avance sous les yeux des chrétiens frappés de stupeur et d'immobilité. Messieurs, je ne puis me défendre de le dire : nos ennemis ont un art étrange de nous endormir dans la torpeur : nous sommes là, les bras croisés et la bouche muette, n'osant plus même essayer les protestations de l'honneur. Sans doute ces protestations seront peut-être impuissantes, mais du moins elles seront vengeresses. Oui, vengeresses, car ce que l'honneur et la conscience auront flétri, le sera à jamais : à jamais les coupables en porteront au front la marque indélébile. Mais non, comme si tout devait se consommer dans le silence, on regarde, on se tait, et on attend, comme stupéfiés, l'inévitable

catastrophe; de même que ces jours-ci, du haut de nos ponts, nous regardions, impuissants et mornes, le fleuve qui montait, montait toujours, et enfin emportait tout.

Et cependant, Dieu nous avertit, et on ne comprend pas. Dieu nous frappe, et on ne comprend pas. Les pestes sur les animaux et sur les hommes, les guerres, les tremblements de terre, les inondations se succèdent, et on ne comprend pas. L'ordre moral et social sont bouleversés, et on ne comprend pas. Les doctrines les plus perverses sont proclamées, les principes vacillent comme des astres égarés sur nos têtes, et on ne comprend pas.—On comprendra un jour, mais trop tard; car, bon gré malgré, il faut que la plus grande loi providentielle du monde s'accomplisse, et pour les sociétés comme pour les individus, ainsi que le disait le paganisme lui-même, la justice suit toujours d'un pas lent quelquefois mais sûr, l'iniquité.

Cette loi sans doute a ses mystères: Dieu l'applique comme il l'entend, et nous ne savons pas ses secrets.

Mais la loi, la grande loi de justice est certaine, et nul n'y échappe: tôt ou tard le mal appelle le malheur.

JUSTITIA ELEVAT GENTES, MISEROS AUTEM FACIT POPULOS: PECÇATUM: la justice élève les peuples, mais le péché les rend malheureux.

L'histoire le proclame aussi haut que le livre sacré; chaque siècle l'atteste à son tour; chargé, dirait-on, par la Providence de crier aux générations inattentives, comme ce grand coupable des temps antiques:

Discite justitiam meti, et non temere Divos!

Qu'on se révolte tant qu'on voudra, qu'on entasse sophisme sur sophisme, et on ne chassera pas la Providence du monde, ni la justice de Dieu de l'histoire.

Et l'histoire n'aura pas assez d'exécration pour ceux qui auront amené et consommé les attentats dont nous sommes témoins. On saura ce qu'il en coûte à un siècle pour avoir porté la main sur le Christ du Seigneur, et ce qui tombe autour de cette colonne ébranlée de l'ordre, de la justice, de la société!

Où, on m'appellera si on le veut un prophète de malheur, peu m'importe, mais ce qui se prépare en Europe est effroyable. Je ne le verrai peut-être pas, mais je l'annonce.

Que les défenseurs du Pape, de quelque point de l'horizon qu'ils soient venus, le sachent bien: ils ont été les défenseurs de la société en péril.

Si les catholiques de tous les pays, je dirai même, si les chrétiens de toutes les communions, si les hommes d'ordre, quels qu'ils soient, si tous les hommes qui pensent, qui ont une intelligence et un cœur, se laissent aveugler et endormir, si on ne comprend pas qu'il y a aujourd'hui un grand accord à faire de tous les honnêtes gens pour le bien public, tout est perdu.

Quant à ceux qui croient qu'en se mettant à la tête de toutes les forces subversives, on les contiendra, ils sont dans une erreur fatale. Si ce n'était aussi effrayant, vous m'amuseriez, quand je vous vois monter sur le flot débordé pour guider le fleuve.

O légèreté de l'esprit français, si prompt à se troubler quelquefois, et si prompt aussi à oublier les causes de son épouvante!

Je le demande à tous ces hommes qui volontiers se mettent aujourd'hui un bandeau sur les yeux: ne vous souvenez-vous plus quelles étaient, en 1848, vos terreurs?

Certes, elles étaient fondées.

Et bien! je vous le demande; de bonne foi, aujourd'hui, croyez-vous les doctrines qui vous épouvantaient alors abandonnées, et les hommes qui les devaient mettre en pratique convertis?

Le sol n'est-il plus miné sous vos pas?

Le sol révolutionnaire, grossi par tous les triomphes de la révolution en Europe, est-il moins menaçant?

Et si les forces qui contiennent encore l'explosion, manquaient et venaient à être emportées, l'explosion serait-elle moins terrible?

Messieurs, dans un tel état de choses, au milieu de tous ces malheurs du passé et de ces craintes pour l'avenir, je me sens pressé de vous dire, que le temps est venu de faire monter vers Dieu, avec plus d'instance que jamais, le cri de nos prières.

Dieu, quelquefois si redoutable dans ses justices, est plus admirable encore dans ses miséricordes. Il frappe, mais il guérit: *Percutit et sanat*; il plonge dans les abîmes, mais il en retire quand son heure est venue: *Reducit ad inferos, et reducit*. Il a fait les nations guérissables: *Sanabiles fecit nationes orbis terrarum*; et il y a encore dans notre pays assez de forces généreuses et de vertus pour vaincre le mal si on sait s'en servir pour le bien.

Où, prions, Messieurs, prions! Nous ne savons plus assez prier. Nous ne savons plus élever nos yeux et nos mains vers le Ciel. Nous oublions trop quelle ressource puissante est la prière. La prière fléchit le Ciel et détourne la justice divine.

O Dieu! n'accomplissez pas vos menaces! O Dieu! ne faites pas tomber sur nous votre bras irrité! Délivrez-nous du mal, Seigneur! du mal, cause première de nos châtements, et de ces châtements eux-mêmes; et rendez enfin la paix à nos tristes jours: *Libera nos à malo. Du Pacem, Domine, in diebus nostris*.

A ces causes, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

1° Jusques à la fin du carême prochain, tous les prêtres réciteront à la sainte messe les oraisons *Pro quicumque necessitate*, Missel, p. LVII;

2° A tous les saluts on chantera le Ps. 53: *Deus in nomine tuo salvum me fac*, ainsi que l'invocation: *Auxilium Christianorum*, avant la bénédiction et la prière: *Purce Domine*, après la bénédiction;

3° Nous invitons toutes les communautés religieuses et toutes les âmes pieuses de notre diocèse à faire, chaque semaine, une communion pour appeler sur l'Eglise et sur la France toutes les bénédictions de Dieu.

Veillez agréer, Messieurs, la nouvelle assurance de mon profond et religieux dévouement.

† FÉLIX, Evêque d'Orléans.

Orléans, ce 9 octobre 1866.

Discours de M. Cartier au Banquet de Montréal.

Général et Messieurs, je vous demande quelques moments d'attention, et je m'adresse surtout aux membres distingués de ce banquet qui ne comprennent pas la langue dans laquelle je vais parler.

En face d'une telle démonstration, je me demande naturellement: qu'ai-je donc fait? Il m'est difficile de repasser ma carrière parlementaire pour m'expliquer

l'honneur insigne qui m'est fait. Néanmoins, je suis convaincu que les amis qui me fêtaient croient que j'ai fait quelque chose pour mon pays. (Appl.) Je dois donc me justifier d'accepter de tels honneurs. (Appl.)

Je me présente devant vous, non comme un homme usé, mais, après dix-huit années de carrière parlementaire (appl.) et dix années de carrière officielle (appl.), prêt à travailler comme au premier jour.

Lors des élections générales en 1841 aussi bien qu'en 1844, des hommes aussi distingués que MM. Lafontaine et Baldwin (appl.) insistèrent pour me faire entrer en Parlement. Je considérais que ceux que nous avions alors à la tête des affaires pouvaient faire la lutte pour le parti auquel j'appartenais. Mais en dehors du Parlement, plusieurs de mes amis, ici présents, savent ce que j'ai fait. On me reproche d'être un ambitieux, moi qui ai eu tant de répugnance à accepter les honneurs parlementaires ou officiels. J'acceptai un mandat du comté de Verchères, de préférence aux autres, parce qu'un des plus anciens membres de ce comté, sous la constitution du Bas-Canada, fut un de mes ancêtres, Jacques Cartier. Je suis né sur la rivière Chambly, comme vous le savez presque tous.

M. Leslie ayant été promu au Conseil Législatif en 1848, mes amis me prièrent de m'y présenter. Je cédai à leurs instances et je fus élu. Je savais que mes compatriotes avaient jusqu'à un certain point les yeux fixés sur moi (appl.) Avant d'entrer dans le ministère, je contribuai à diverses mesures d'une grande importance. Ainsi, en 1849, je présentai une pétition pour la construction du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, et un acte fut passé conformément à cette pétition. Cette mesure inspira au gouvernement Lafontaine-Baldwin l'idée de relier Montréal à Halifax.

En l'année 1852-53, à la suggestion du ministère Hincks-Morin, je demandai l'incorporation de la Compagnie du Grand-Tronc et je fis passer cette mesure, malgré l'opposition la plus acharnée (appl.) Je fis aussi passer la mesure de la construction du pont Victoria. Vous vous souvenez les préjugés qui existaient contre cette mesure. C'était une digue qui allait inonder Montréal, c'était renvoyer le commerce à Portland. Mais les préjugés contre les grandes mesures se dissipent bientôt, c'est une tempête passagère. Il en est ainsi pour le Grand-Tronc et le pont Victoria. Le Grand-Tronc et le pont Victoria ont inondé Montréal de prospérité. (Appl.)

Une Voix : De piastres !

L'hon. G. E. CARTIER : Que serait Montréal sans le Grand-Tronc ? Il nous a amené tout le commerce de l'Ouest ! Eh bien ! j'ai eu les préjugés contre moi, mais je vous l'ai dit, ce ne fut qu'une tempête passagère. (Appl.)

Voilà une partie de ce que j'ai fait en dehors du ministère. Permettez-moi maintenant de dire ce que j'ai fait comme ministre, afin de justifier l'honneur que vous me faites ce soir. J'ai mon ambition ; mais je la crois noble et digne.

En 1851, le gouvernement Hincks-Morin m'offrit un portefeuille. En 1853, à la retraite de M. John Young, M. Hincks et lord Elgin insistèrent beaucoup pour me faire accepter ; je refusai. (Appl.) Vous voyez par là quelle était mon ambition. A la retraite de M. Morin en 1855, je ne pus refuser plus longtemps. Ma

première occupation comme ministre de la couronne, fut de m'occuper de l'éducation. Pour cela il m'a fallu placer à la tête du département de l'éducation dans le Bas-Canada, un homme capable de rivaliser avec le Dr. Ryerson, l'habile surintendant du Haut-Canada. C'est moi qui insistai le plus pour faire nommer le hon. M. Chauveau. Je savais ses connaissances des langues anglaise, française, grecque et latine, et je me glorifie aujourd'hui de cette nomination.

Quelle a été la première mesure en 1856 ? Cette mesure avait pour but de placer notre système d'enseignement sur le même pied que celui du Haut-Canada. Ainsi le Bas-Canada qui, en 1856, n'avait que 1,500 écoles élémentaires, en a aujourd'hui plus de 3,000. Je suis bien aise de rappeler que c'est ma mesure de 1856 qui nous a donné nos écoles normales Jacques Cartier et Laval et à nos amis protestants l'école normale McGill.

Et depuis le mois de mai 1856 que j'ai été nommé procureur-général, je le suis demeuré pendant onze ans à l'exception d'environ 22 mois. Dans la session de 1857, je compris que la position qui était faite aux Canadiens-Français dans le Bas-Canada, par rapport au système de lois qui régissaient alors la propriété, ne pouvait durer plus longtemps. Il y avait alors trois mesures importantes à présenter. La première consistait à déterminer quelle était la loi qui régissait les personnes et les propriétés dans les townships de l'Est. La seconde était celle de la décentralisation judiciaire, et la dernière celle de la codification des lois. Je vous demande patience pour avoir à m'écouter vous parler de ces mesures. Aujourd'hui que la nécessité de ces lois ne se fait plus sentir, aujourd'hui que ce mal est disparu, depuis plusieurs années, ou ne se rappelle plus des souffrances que l'on était obligé d'endurer à cette époque.

Toute personne des townships de l'Est, que ce fût un Canadien-français, un Anglais, un Irlandais ou un Écossais, ne savait pas alors quelle était la loi qui la régissait, elle ou ses propriétés. Cet état de choses ne pouvait durer plus longtemps. J'y ai mis fin par la loi qu'avec l'aide de mes amis je fis alors passer en Parlement. Depuis la passation de cette loi, les terres des townships se sont rapidement établies. Les Canadiens-Français, les Anglais et les Écossais s'y sont dirigés en foule. Comment ce pays, en effet, aurait-il pu s'établir ? Comment ces terres incultes auraient-elles été défrichées, si cette incertitude concernant le système de lois qui réglaient alors la propriété avait continué plus longtemps ?

Il y avait alors aussi un autre grief. C'était la centralisation judiciaire. L'administration de la justice se trouvait alors restreinte aux districts de Montréal, de Québec, de Gaspé, et quelques autres districts. Imaginez-vous, messieurs, un territoire s'étendant de Gaspé jusqu'aux Rapides des Joachims. Comment cette étendue de territoire pouvait-elle être bien administrée, avec le système qui régnait alors ? C'était non-seulement un grief, mais c'était aussi une absurdité. J'ai porté remède à ce mal par mes mesures pour la décentralisation judiciaire. Je voyais que le Bas-Canada, avec ses cinq districts judiciaires, ne pouvait lutter avec le Haut-Canada qui jouissait alors d'une administration de la justice par comtés. Eh bien ! Messieurs, en 1857, j'ai présenté une mesure pour la décentrali-

sation judiciaire. Et depuis cette époque il a surgi en Bas-Canada un plus grand nombre d'hommes professionnels qui brillèrent avec beaucoup d'éclat.

Alors, en 1857, les populations qui ne parlaient pas la langue française, aimaient cependant nos lois françaises, mais les ignoraient parce qu'elles n'en avaient pas le texte sous les yeux. Il fallait remédier à ce mal. J'ai introduit alors une mesure de manière à ce que les deux textes fussent connus, pour que nos compatriotes qui ne parlent pas notre langue n'ignorassent pas la sagesse et la justice de nos lois qui régissaient alors leurs propriétés et leurs personnes. On a dit aussi que je ne pourrais réussir dans la codification de ces lois. Attendons, les événements ont-ils justifié ces prédictions du moment? En 1858, je devins premier ministre. Quelles furent les principales mesures que j'ai proposées? Ce furent celles de la Confédération et du chemin de fer Intercolonial. Je fus envoyé en Angleterre avec deux de mes collègues pour m'occuper de ces mesures. Nous sommes partis et nous avons alors projeté une constitution qui un jour plus tard devait produire des fruits pour l'Amérique Britannique du Nord. Je puis vous dire en effet que le plan de Québec contient presque toutes les suggestions qui furent faites en 1858.

En 1859, M. le Maire, il fallut remédier à un autre grief, celui de la tenure seigneuriale. Je voulus l'abolir surtout parce qu'elle entravait la prospérité locale de la ville de Montréal, le progrès de la nation. J'introduisis alors mes moyens. Il y eut beaucoup d'excitation, beaucoup de préjugés se soulevèrent, mais aujourd'hui je regrette de ne pouvoir parler en anglais, pour la plus grande satisfaction de ceux qui ne comprennent pas la langue dans laquelle je m'exprime maintenant.

J'ai contribué à introduire plusieurs améliorations dans la loi criminelle. C'est moi qui en 1857 introduisis une mesure pour permettre à la Cour du Banc de la Reine de siéger en révision sur les décisions des Juges de la Cour criminelle. C'est moi qui ai introduit une loi pour la condamnation sommaire des délinquants. C'est moi aussi qui avec l'hon. M. J. A. McDonald, mon collègue, ai fait passer une loi pour la construction des maisons de réforme, et à l'avant dernière session, j'ai fait abolir la peine de mort en certains cas.

Je comprends que vis-à-vis du Haut-Canada, ma position a été plus ou moins bien appréciée, discutée avec plus ou moins d'aigreur. Eh bien, je défie qui que ce soit de prouver que j'ai jamais passé dans une section une loi qui ne fût pas agréée par cette section. J'ai appuyé la mesure de mon collègue l'hon. M. J. A. MacDonald pour le règlement de la grande question des réserves du clergé. Nous, catholiques du Bas-Canada, nous n'aimons point les mesures de spoliation contre l'église qui a droit de prendre part à ces réserves.

J'ai aidé la mesure dont je viens de parler; mais c'était à condition que les titulaires de toutes les dénominations religieuses eussent leurs droits garantis.

J'arrive à une époque plus vivace et d'un intérêt plus vital pour nous. Quand je revins au pouvoir en 1864, nous l'imes une coalition avec l'hon. M. Brown et cette démarche nécessita la Confédération. Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur ce sujet, parce que d'autres le feront. Mais vous verrez que c'est le mémoire de 1858 qui a produit le résultat de 1864.

Qui dit confédération dit agrandissement non-seulement pour le Bas-Canada, mais encore pour toute l'Amérique du Nord. Le projet de confédération fut adopté par les Chambres en 1865 et à la dernière session, nous avons fait adopter le projet d'organisation locale; en sorte que nous sommes prêts aujourd'hui à aller en Angleterre pour faire adopter et le projet qui regarde toute la confédération et celui qui nous regarde plus spécialement.

Après avoir parlé de ma carrière politique et constitutionnelle, il m'importe de parler au point de vue catholique, au point de vue protestant et au point de vue de toutes les races.

Et d'abord, comme homme public au point de vue catholique; vous savez tous que je suis catholique et j'aime ma croyance comme étant la meilleure. Mais tout en me proclamant hautement catholique, je crois de mon devoir de respecter la sincérité et les convictions religieuses des autres.

Comme vous le savez, je suis Canadiens-Français, comme un grand nombre de ceux à qui j'ai l'honneur de m'adresser. J'aime ma race par prédilection plus que toutes les autres; comme homme politique et comme citoyen, j'aime aussi les autres. Et je suis heureux de voir, par cette réunion de concitoyens de toutes les races, de toutes les religions, que mes compatriotes m'ont compris.

Je le dis avec plaisir, a dit M. Cartier, j'ai déjà eu l'occasion de proclamer en Parlement que la minorité protestante du Bas-Canada ne devait rien craindre du Parlement local sous la confédération. Ma parole est engagée, et, je le répète, rien ne sera fait qui soit de nature à blesser les principes et les droits de cette minorité. J'en prends à témoin tous les envivés protestants qui m'écoutent. La parole que j'ai donnée se réalisera, parce que c'est la parole d'un homme d'honneur. Je vois ici à mes côtés des militaires distingués dont la devise est: *Mourir pour la patrie*. Quelle doit être la devise de l'homme d'état, si ce n'est: *Tiens ta parole jusqu'à la mort?*

En vous disant que les protestants du Bas-Canada auront toutes les garanties possibles, je dois vous dire aussi que la minorité catholique du Haut-Canada aura les mêmes garanties et je vous en donne ainsi ma parole solennelle: La minorité catholique du Haut-Canada sera protégée comme la minorité protestante du Bas-Canada. Toutes les appréhensions à ce sujet sont aussi vaines que fausses. Ne les écoutez pas, et je vous le dis, tout sera bien.

Si j'ai été un peu long, je le devais à moi-même et à vous; car je dois vous fournir les moyens de réussir dans la tâche ardue et difficile de vous justifier de l'honneur que vous me faites ce soir.

Mes amis, nous avons devant nous une ère de gloire. Nous entrons dans la confédération. Qu'elle ne nous effraie pas. Ce n'est que la réalisation du projet de celui qui mit le premier le pied en Canada: Jacques Cartier. Est-ce que le Bas-Canada voudrait limiter l'influence de la race française aux bornes étroites de notre province? Quand Jacques Cartier toucha Terre-Neuve en 1535, il découvrit aussi une partie du Canada et du Nouveau-Brunswick et il en assura la possession à la France. François Ier, qui réclamait sa part de l'Amérique en vertu du testament d'Adam, insista auprès de Jacques Cartier pour qu'il découvrit

un grand espace de terrain. Et nous, est-ce que nous voudrions limiter l'influence de la race française au Bas-Canada? Ce que Jacques Cartier appelait l'Acadie comprend le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse.

Eh bien! ce que Jacques Cartier a découvert va bientôt se trouver régi par un même gouvernement. En adoptant la grande mesure de la confédération, c'est réaliser ce que ce grand homme désirait le plus, la réunion de toutes les provinces qu'il avait découvertes. S'il sortait aujourd'hui de sa tombe, il jetterait un regard de satisfaction sur le vaste pays, que la civilisation éclaie de ses lumières et auquel la confédération va bientôt ouvrir une ère de prospérité et de bonheur.

Messieurs, les Canadiens-Français ne doivent pas avoir peur des Anglais. Ils ne sont pas si effrayants. (Rires.) Ils ont l'énergie et la persévérance; il faut les imiter. Pour être bon Canadien-Français, il faut posséder les qualités de sa race, et de plus avoir l'excellence du Canadien-Anglais. (Appl.) Nous descendons des Normands et des Bretons, et les Anglais possèdent le sang de cette race héroïque qui leur a été inoculé par Guillaume le Conquérant. En tâchant d'absorber les bonnes qualités des Anglais, nous absorbons ce que Dieu leur a donné.

Avant de terminer, je dois dire quelques mots au sujet des institutions qui nous régissent: c'est le seul gouvernement qui a utilisé l'élément démocratique, qu'il a su tenir dans les limites raisonnables. L'élément démocratique produit d'heureux résultats lorsqu'il est comprimé par une autre force. Nous avons cet avantage sur nos voisins les Américains qui ont la démocratie extrême. Il en est dans l'ordre politique comme dans l'ordre physique, il faut que la force centripète soit en raison de la force centrifuge.

Jacques Cartier a implanté sur notre sol l'élément monarchique que j'aime et que je chéris. Jacques Cartier est mon homonyme; je dois tâcher de marcher sur les traces de cet homme illustre et de ne pas déroger à ses grandes vertus. Car si dans trois siècles, l'histoire, qui peut-être mentionnera mon nom comme ayant fait quelque chose pour ma patrie, venait à dire que j'ai forligné, on aurait ma mémoire en horreur, et je ne veux pas qu'il en soit ainsi. (Applaudissements prolongés.)

J'ai oublié de dire quelques mots à l'adresse de nos voisins. Il est à ma connaissance que les citoyens des États-Unis qui sont venus en ce pays, ne l'ont pas abandonné. A plus forte raison, ils peuvent maintenant sans crainte venir habiter le Canada, surtout lorsque la confédération est à la veille de nous faire sentir sa salutaire influence. (Appl.) Lorsque cette mesure sera mise à exécution, ils seront plus stables que jamais au milieu de nous.

Aloys et Marguerite.

(Suite.)

« On se voyait enfin après des moments de lutte si décisifs! Moments bien longs pour les cœurs intéressés qui avaient été tout ce temps veillant et priant devant le saint Tabernacle. Ce ne furent d'abord que des regards interrogateurs et pleins d'un intérêt mêlé de quelque inquiétude... Ceux surtout que Marguerite et Aloys échangeaient furent expressifs! si expressifs,

qu'ils avaient tout dit, avant qu'aucune bouche se fût ouverte pour demander ou donner une explication. Enfin, tout était compris! La sœur sentit, s'évanouir aussitôt la seule inquiétude qui pût encore obscurcir le bonheur pur et si nouveau dont son cœur était inondé: le frère avait bien deviné le cœur de Marguerite, en agissant lui-même selon l'impulsion de la grâce, de la conscience et du bon sens; et maintenant, il allait au besoin, la soutenir dans la lutte et parer, s'il était possible, les coups qui lui seraient destinés. Il y avait de la chevalerie dans l'amour fraternel d'Aloys, nous en verrons quelques autres indices dans la suite de ce récit. Il était fier de sa sœur, et, quoiqu'un peu plus jeune qu'elle, il se considérait instinctivement comme son protecteur et son champion.

« Après les premiers épanchements, il fallut décider d'une ligne de conduite pour les événements qui allaient suivre. Je leur annonçai la persécution comme certaine; il valait mieux qu'ils s'y attendissent. Ils l'attendaient, en effet, mais non pas dans les conditions et avec la rigueur dont elle fut accompagnée. J'étais d'avis, eu égard à leurs dispositions et aux circonstances, qu'ils fussent reçus dans l'Église catholique à l'heure même: ils pouvaient se voir emprisonnés ou bien chassés, de sorte qu'il leur serait impossible, pour longtemps, d'être reçus dans l'Église et de se fortifier par la réception des Sacraments; or, avec la persécution, ne valait-il pas mieux souffrir comme membre du corps mystique de Jésus, que parce qu'on est déterminé à le devenir? Les deux néophytes convenaient de tout: mais comme l'irritation de leur père, à la conversion de Timothée, semblait avoir été causée surtout parce que son fils avait embrassé le catholicisme avant de l'avoir prévenu, ils étaient d'avis qu'il valait mieux ne pas lui fournir, cette fois, ce motif de persécution. De cette sorte, s'il agissait sévèrement contre eux, ce ne pourrait être qu'à cause de leur foi. D'ailleurs, il était à espérer que leur père, voyant l'inutilité de ses procédés vis-à-vis de leur frère aîné, profiterait de son expérience en leur faveur. Puis, ce serait bien assez de peine pour lui que leur changement de religion; ne valait-il pas mieux lui épargner le surcroît de chagrin que ce détail pourrait lui causer? Enfin, ils l'aimaient tous deux tendrement, ils avaient grande confiance dans son amour: ne pouvaient-ils pas espérer que sa tendresse paternelle l'emporterait sur son déplaisir, et qu'ils seraient laissés libres d'agir conformément à leur conscience?...

« Ce sentiment filial me toucha: il était si vrai et si beau qu'il ne pouvait déplaire à Dieu: je n'insistai pas. — Il fut convenu que nous prierions tous avec faveur; Marguerite et Aloys devaient s'instruire au plus vite des articles de notre sainte Foi qui pouvaient être les plus nouveaux pour eux; ils requèrent chacun un petit livre de prière dans lequel se trouvait un abrégé du catéchisme: C'était le *Jardin de l'âme*. Il fut arrêté aussi que le lendemain samedi, ou le dimanche matin, ils feraient connaître à leur père le changement qui s'était opéré dans leurs convictions religieuses. N'étant plus protestants, ils ne pouvaient plus se conduire comme s'ils l'étaient, pour ce qui regarde la pratique de la religion; ils devaient donc demander avec instance de suivre leur conviction, la voix de leur conscience, ce qu'ils regardaient comme la volonté certaine de Dieu.

« Le jour suivant, ferventes prières, grande inquiétude dans tous les cœurs intéressés. Dans l'après-midi, je

vis une jeune fille traverser le jardin d'un pas léger et rapide elle était chargée de fleurs, elle disparut dans l'Église. Quand j'entraï quelques instants après, elle était prosternée devant l'autel de la Sainte Vierge, et sur le marche-pied était déposé un monceau de fleurs toutes fraîches. J'entraï dans une sacristie où Claire était occupée pour le service de l'autel. Marguerite se leva après sa prière et entra. Déjà elle avait beaucoup progressé sous l'action de la grâce; elle éprouvait le bonheur croissant que je lui avais promis: Jésus la préparait pour la lutte. Plus tard, elle m'écrivait: "Je me souviens si bien de tout ce que vous me dites, soit dans le salon, soit dans la sacristie; je me souviens de la lutte qui se fit dans mon esprit, et puis de mon adhésion à la vérité... Je me souviens aussi parfaitement de ces paroles: — "Je vous promets, en son Nom, paix parfaite du moment que vous aurez fait le pas". En effet, j'ai goûté cette *paix parfaite*, à partir du moment où je donnai mon adhésion. J'ai souvent pensé à vos paroles depuis lors, et j'y avais en ce moment-là même une confiance entière..."

"Notre entrevue fut courte. Ce fut la dernière fois que je vis Marguerite.

Le lendemain matin, dimanche, nous espérions qu'ils viendraient à la messe, comme ils en avaient témoigné le désir; mais il ne parurent pas à celle de huit heures. A la grande messe, lorsque, de l'autel, je me retournai pour prêcher, mes yeux les cherchèrent en vain: je savais sur quel banc et auprès de quels amis ils devaient prendre place. Mon cœur se serra. La lutte doit avoir commencée, me dis-je; Dieu les soutienne!

"Retourné à la sacristie, je vois Claire arriver pâle, la poitrine pleine de sanglots qu'elle avait eu peine à comprimer jusque là. "Pauvres enfants! s'écria-t-elle, en donnant un libre cours à ses larmes, leur père est furieux; vous ne pourrez plus les voir!... Ah! si du moins ils avaient suivi votre avis et reçu le baptême!..."

— "Calmez-vous! répliquai-je, calmez-vous; ce ne sera pas si mal que vous le croyez. Nous ne voyons pas maintenant l'action de la Providence; mais ayons un peu de foi: bientôt nous reconnaitrons cette action divine et la bénirons de tous notre cœur. Vous verrez!

— "Oui! me dit-elle. Mais si, par malheur, l'un ou l'autre venait à faiblir!

— "Mais c'est qu'ils ne faibliront pas! interrompis-je avec feu. L'ont-ils fait déjà?"

— "Non, mon Père.

— "Eh bien! ils le seront encore moins à l'avenir. Chaque acte de fidélité leur vaudra un surcroît de grâce et de courage. Avez-vous donc oublié ce que Dieu suit faire de l'âge même le plus tendre et du sexe le plus faible? Avez-vous oublié ce dont vous avez été capable vous-même avec le secours de la grâce?"

— "Mais n'est-ce pas cruel de penser que nous avons pu contribuer à les exposer à la persécution?"

— "Dans ce cas, je connais quelqu'un qui serait par-dessus tous; ce serait le bon Dieu... Or, qu'est-ce qui est en question, si ce n'est sa plus grande gloire et le salut de ces deux âmes? Et ces chers enfants eux-mêmes, en se déterminant dans le plein exercice de leur libre arbitre, avaient-ils autre chose en vue? Et cela, malgré la persécution, car ils l'attendaient. De telle sorte que c'est évidemment et uniquement l'affaire de Dieu qui est ici engagée. Et vous auriez peur que Dieu ne soit pas ou assez puissant ou assez bon pour soutenir

et consoler ces jeunes champions? Que si nous-mêmes nous recevons quelques élaboussures dans la mêlée, quel grand mal y voyez-vous? N'est-il pas juste d'acheter d'une façon ou d'une autre le bonheur de lui gagner quelques âmes?... Mais voyons! que s'est-il passé?"

— "Nous n'avons pas de détails; seulement, voici un petit billet. Depuis qu'il est écrit, nous avons appris qu'ils ont reçu la défense expresse de se voir, de se parler ou de s'écrire."

"Je pris le billet, je l'ai conservé; il est en ce moment sous mes yeux, et je vais le traduire. C'est un petit morceau de papier arraché d'un carnet, écrit au crayon et à la hâte. Voici ce qu'il contient:

"Nous espérons épargner à papa le premier éclat de colère, en lui écrivant ce que nous avons à lui dire; nous le fimes. Nous nous tenions coi et attendions bien émus. Il ne rentra qu'après dix heures. La seule réflexion qu'il fit devant notre plus jeune frère, après avoir lu notre lettre fut celle-ci! Je les chasserai tous de ma maison! — Je suis si heureuse; et Aloys aussi! Le cœur se sent prêt à défaillir par moments; mais le signe de la croix et la pensée de Jésus, qui a tant souffert pour nous, mettent tout en règle. Oh! de grâce, priez pour nous!"

"Que s'était-il donc passé? Le voici sommairement. Le matin, dès son lever, le père fit appeler Marguerite et lui défendit de sortir de ses appartements jusqu'à nouvel ordre; sa femme de chambre pouvait continuer de la servir, mais c'était la seule personne qui pût l'approcher. Aloys fut mandé à son tour très-précipitamment; une personne de service reçut ordre d'aller à l'instant chercher son chapeau, sa canne et quelques objets de première nécessité; puis père et fils disparurent du côté de la gare; et, le soir, le père revint seul. Où étaient-ils allés? Qu'était devenu Aloys? Personne ne le savait.

"Le lendemain, ce fut le tour de Marguerite. La parole du père était accomplie: "Je les chasserai tous deux de ma maison." En effet, ils étaient tous deux chassés: ils n'ont plus revu leur maison... et ils ne la reverront plus probablement jamais... On m'a même assuré que ce monsieur parlait de la vendre et d'aller résider ailleurs, pour que ses enfants n'eussent plus une maison paternelle au monde. Que ne peuvent les préjugés religieux chez un esprit droit, d'ailleurs, et même libéral! Car cet homme n'est pas aussi noir que quelques-uns pourront se l'imaginer en lisant cette histoire. J'ajouterai, en passant, que Marguerite était de tous ses enfants celle qu'il affectionnait le plus, et qu'elle comptait un peu sur cette prédilection pour espérer qu'il n'en viendrait pas à de semblables excès; mais elle avait compté sans le préjugé protestant et l'étroitesse où il peut jeter les meilleurs esprits.

(A continuer.)